

40	12/07/2012	BE 0253.445.063	94	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	12294.00540	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT (S.F.P.I)-FEDERALE PARTICIPATIE EN INVESTERINGSMAATSHAPPIJ(F.P.I.M)**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue Louise-Louizalaan N°: 32 Boîte: 4

Code postal: 1050 Commune: Ixelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0253.445.063

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 13-04-2012

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du 20-06-2012

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2011 au 31-12-2011

Exercice précédent du 01-01-2010 au 31-12-2010

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.2, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.3.1, C 5.3.2, C 5.3.4, C 5.3.6, C 5.8, C 5.16

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

TOLLET ROBERT

Administrateur
 AVENUE JACQUES PASTUR 148
 1180 Uccle
 BELGIQUE

Début de mandat: 01-11-2006 Fin de mandat: 31-10-2012 Président du Conseil d'Administration

HENIN OLIVIER

Administrateur
 PLACE SAINTE BECUE 5
 5300 Andenne
 BELGIQUE

Début de mandat: 01-11-2006 Fin de mandat: 31-10-2012 Vice-président du Conseil d'Administration

VERSCHOOTEN JAN

Administrateur

OUDE TIENSESTRAAT 5
3473 Waanrode
BELGIQUE

Début de mandat: 01-11-2006

Fin de mandat: 31-10-2012

Vice-président du Conseil d'Administration

VAN LOO KOENRAAD

Administrateur
ROESELBERGDAL 9
3012 Wilsele
BELGIQUE

Début de mandat: 01-11-2006

Fin de mandat: 31-10-2012

Administrateur délégué

COURTIN JEAN

Administrateur
PACHIS A LA CROIX 1
1332 Genval
BELGIQUE

Début de mandat: 01-11-2009

Fin de mandat: 31-10-2015

Administrateur

D'HONDT HANS

Administrateur
LANDRIES 123
9420 Erpe-Mere
BELGIQUE

Début de mandat: 01-11-2009

Fin de mandat: 31-10-2015

Administrateur

LALLEMAND PHILIPPE

Administrateur
AVENUE DES PLATANES 24
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 01-11-2009

Fin de mandat: 31-10-2015

Administrateur

VAN DE MIEROP ILSE

Administrateur
KONING LEOPOLD III LAAN 40
3001 Heverlee
BELGIQUE

Début de mandat: 01-11-2006

Fin de mandat: 31-10-2012

Administrateur

DOM KOENRAAD

Administrateur
HOERNDLIRAIN 13
6318 WALCHWIL
SUISSE

Début de mandat: 28-11-2006

Fin de mandat: 31-10-2015

Administrateur

VIENNE ISABELLE

Administrateur
RUE EDITH CAVELL 181
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 01-11-2009

Fin de mandat: 31-10-2015

Administrateur

WINDEY JEANINE

Administrateur
AVENUE LOUIS LEPOUTRE 91
1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat: 28-11-2006

Fin de mandat: 31-10-2012

Administrateur

MOYKENS KARINE

Administrateur

RAMSELSESTEENWEG 9

2230 Herselt

BELGIQUE

Début de mandat: 01-11-2009

Fin de mandat: 31-10-2015

Administrateur

GUIOT BRUNO

Commissaire

RUE DE BALART 160

5000 Namur

BELGIQUE

Début de mandat: 03-06-1998

Commissaire du Gouvernement

MAZARS BEDRIJFSREVISOREN-REVISEURS D'ENTRPRISES (B00021)

BE 0428.837.889

BERCHEMSTADIONSTRAAT 78

2600 Berchem (Antwerpen)

BELGIQUE

Début de mandat: 06-06-2007

Fin de mandat: 05-06-2013

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

NUTTENS ANTON (A01892)

Réviseur d'entreprise

BERCHEMSTADIONSTRAAT 78

2600 Berchem (Antwerpen)

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
PAEME SERGE Expert-comptable MONT 35 7890 Ellezelles BELGIQUE	5439-F-49	A , B

* Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	994.628.305	976.131.597
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21		
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	349.566	389.469
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	157.658	192.400
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	191.908	197.070
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	994.278.738	975.742.128
Entreprises liées	5.14	280/1	126.741.985	126.311.117
Participations		280	126.741.985	126.311.117
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	751.380.368	752.141.956
Participations		282	589.633.465	587.575.054
Créances		283	161.746.902	164.566.902
Autres immobilisations financières		284/8	116.156.386	97.289.055
Actions et parts		284	114.456.036	97.258.917
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.700.350	30.137
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	796.432.571	808.923.135
Créances à plus d'un an		29	92.489.425	115.196.784
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	92.489.425	115.196.784
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	11.173.596	7.437.839
Créances commerciales		40	43.154	4.672
Autres créances		41	11.130.442	7.433.167
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	471.150.692	448.817.517
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	471.150.692	448.817.517
Valeurs disponibles		54/58	218.856.840	235.809.447
Comptes de régularisation	5.6	490/1	2.762.018	1.661.548
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.791.060.876	1.785.054.732

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>1.766.983.391</u>	<u>1.738.690.164</u>
Capital	5.7	10	1.532.740.955	1.532.740.955
Capital souscrit		100	1.532.740.955	1.532.740.955
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11	28.893.556	28.893.556
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	102.448.611	100.033.950
Réserve légale		130	102.448.611	100.033.950
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	102.900.268	77.021.703
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>24.077.484</u>	<u>46.364.568</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	5.9	42/48	23.871.471	46.346.902
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.702.951	785.579
Fournisseurs		440/4	3.702.951	785.579
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	168.521	159.528
Impôts		450/3	46.820	46.121
Rémunérations et charges sociales		454/9	121.700	113.406
Autres dettes		47/48	20.000.000	45.401.796
Comptes de régularisation	5.9	492/3	206.013	17.666
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>1.791.060.876</u>	<u>1.785.054.732</u>

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	158.824	150.074
Chiffre d'affaires	5.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	158.824	150.074
Coût des ventes et des prestations		60/64	6.235.156	5.358.717
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	5.070.515	4.211.480
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	1.007.648	960.180
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	99.432	33.054
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	57.561	154.003
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-6.076.332	-5.208.643
Produits financiers		75	88.487.547	76.248.492
Produits des immobilisations financières		750	65.140.096	58.040.304
Produits des actifs circulants		751	22.569.357	18.191.037
Autres produits financiers	5.11	752/9	778.094	17.150
Charges financières	5.11	65	24.246.559	120.058
Charges des dettes		650	70.310	106.002
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	23.532.173	-1.916
Autres charges financières		652/9	644.076	15.972
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	58.164.656	70.919.790
Produits exceptionnels		76	18.168	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	18.168	
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66	9.889.597	9.711.042
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		6.315
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	9.889.337	9.704.397
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8	260	330
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	48.293.227	61.208.748
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77		1.140.710
Impôts		670/3		1.140.710

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	125.314.930	100.025.105
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	48.293.227	60.068.038
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	77.021.703	39.957.066
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2	2.414.661	3.003.402
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920	2.414.661	3.003.402
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) 14	102.900.268	77.021.703
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6	20.000.000	20.000.000
Rémunération du capital	694	20.000.000	20.000.000
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	334.875
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	16.815	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	351.690	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	142.475
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	51.557	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	194.032	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	157.658	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	204.433
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	42.714	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	247.147	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	7.363
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	47.875	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	55.238	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	191.908	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	359.415.823
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	7.040.000	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	366.455.823	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	168.704.706
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	5.127.300	
Reprises	8481	18.168	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	173.813.838	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	64.400.000
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541	1.500.000	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	65.900.000	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	<u>126.741.985</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	703.376.828
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	6.308.326	
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	8382		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	709.685.155	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	8442		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	109.573.820
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	477.869	
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	8512		
	(+)/(-)		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	110.051.689	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	6.227.955
Mutations de l'exercice			
	(+)/(-)		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	10.000.000	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	282	<u>589.633.465</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	<u>XXXXXXXXXX</u>	164.566.902
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	2.900.000	
Remboursements	8592	5.720.000	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	8622		
Autres	8632		
	(+)/(-)		
	(+)/(-)		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283	<u>161.746.902</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	149.251.712
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	21.481.286	
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	8383		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	170.732.998	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	8443		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	49.742.795
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	4.284.168	
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	8513		
	(+)/(-)		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	54.026.963	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	2.250.000
Mutations de l'exercice	(+)/(-)		
8543			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	2.250.000	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	<u>114.456.036</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>30.137</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	1.700.000	
Remboursements	8593	29.787	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	8623		
Autres	8633		
	(+)/(-)		
	(+)/(-)		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>1.700.350</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
ZEPHYR-FIN BE 0455.683.333 Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32/4 1050 Ixelles BELGIQUE ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.450.579	100		31-12-2011	EUR	601.820	-1.142.908
CREDIBE BE 0203.286.561 Société anonyme RUE DE LA LOI-WETSTRAAT 42 1040 Etterbeek BELGIQUE ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	74.189	100		31-12-2011	EUR	60.196.437	1.371.774
PALAIS DES CONGRES-CONGRESPALEIS BE 0867.141.297 Société anonyme MONT DES ARTS-KUNSTBERG 22 1000 Bruxelles BELGIQUE ACTIONS ORDINAIRES	95.000	100		31-12-2011	EUR	22.974.289	-3.981.013
FIF-FSI BE 0867.095.371 Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32/4 1050 Ixelles BELGIQUE ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.000	100		31-12-2011	EUR	144.244.745	1.134.767
CERTI-FED BE 0890.159.991 Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32/4 1050 Ixelles				31-12-2011	EUR	62.883	-2.364

BELGIQUE							
ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	724	99,86	0,14				
OSTF BELGIUM INVESTOR POOL GMBH & CO.KG				31-12-2010	EUR	9.102	-92.009
Association étrangère privée avec établissement, agence, bureau, succursale en Belgique MARKTSTRASSE 65 68789 ST LEON-ROT ALLEMAGNE							
CERTIFICATS	2.000	98,99					
SBI-BMI				31-12-2011	EUR	35.511.395	561.947
BE 0411.892.088 Société anonyme AVENUE DE TERVURENLAAN 168 1050 Ixelles BELGIQUE							
ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	7.623	57,32					
IDOC(EN LIQUIDATION/IN VEREFFENING)				30-09-2011	EUR	1.166.277	6.066
BE 0423.494.377 Société anonyme GALERIE RAVENSTEINGALERIJ 28/3 1000 Bruxelles BELGIQUE							
ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.833	53,03					
IRE ELIT				31-12-2011	EUR	6.952.804	-1.123.227
BE 0826.980.032 Société anonyme AVENUE DE L'ESPERANCE 1 6220 Fleurus BELGIQUE							
ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	499	49,9					
OPEN SKY TECHNOLOGIES FUND				31-12-2010	EUR	1.235.241	-171.733
Association étrangère privée avec établissement, agence, bureau, succursale en Belgique MARKTSTRASSE 65 68789 ST LEON-ROT ALLEMAGNE							
CERTIFICATS	3.000	37,12					
PALAIS DES BEAUX ARTS-PALEIS VOOR SCHONE KUNSTEN				31-12-2011	EUR	22.851.703	-23.322
BE 0895.408.978 Société anonyme à finalité sociale RUE RAVENSTEINSTRAT 23							

N°	BE 0253.445.063	C 5.5.1
----	-----------------	---------

1000 Bruxelles BELGIQUE ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.481	27,03					
BPOST BE 0214.596.464 Société anonyme CENTRE MONNAIE-MUNTCENTRUM 1 1000 Bruxelles BELGIQUE ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	106.020	25,87		31-12-2010	EUR	926.450.832	227.217.091
SOPIMA BE 0459.667.558 Société anonyme SQUARE DE MEEUS 35 1000 Bruxelles BELGIQUE ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	425	25,09		30-06-2011	EUR	279.851.235	3.778.000
BRUSSELS AIRPORT HOLDING BE 0890.082.292 Société anonyme DIAMANT BUILDING AV.A.REYERS 80 1030 Schaerbeek BELGIQUE CERTIFICATS DETENUS PAR CERTI-FED SA	363.156	25		31-12-2011	EUR	729.262.605	38.272.285
ZILVER AVENUE PARTICIPATIEMAATSCHAPPIJ BE 0890.975.484 Société anonyme RIJNKAAI 101 H 26-27 2000 Antwerpen BELGIQUE ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	166.668	25		30-06-2010	EUR	782.067	-74.576
BILOBA INVESTMENT Société anonyme BOULEVARD EMMANUEL SERVAIS 20 L-2535 LUXEMBOURG LUXEMBOURG ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	653.752	24,27		31-12-2011	EUR	2.158.833	-527.845
CISSOID BE 0472.528.966 Société anonyme PLACE DES SCIENCES 4 1348 Louvain-la-Neuve				31-12-2011	EUR	3.454.453	-276.346

BELGIQUE							
ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	952.381	24,16					
FIDENTIA GREEN BUILDINGS BE 0894.533.406 Société en commandite par actions CHAUSSEE DE LA HULPE-TERHULPENSTEENW. 150 1170 Watermael-Boitsfort				31-12-2011	EUR	10.800.702	-646.059
BELGIQUE							
ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	3.000	21,33					
LOTIERIE NATIONALE-NATIONALE LOTERIJ BE 0223.967.357 Société anonyme RUE BELLIARDSTRAAT 25-33 1040 Etterbeek				31-12-2011	EUR	203.107.236	22.180.261
BELGIQUE							
ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	16.760	21,28					
IKAROS SOLAR PARK FUND 1 BE 0474.073.840 Société anonyme METROPOOLSTRAAT 30-32 2900 Schoten				31-12-2011	EUR	4.620.815	48.169
BELGIQUE							
ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	15.554	16,67					
CAPRICORN HEALTH TECH FUND BE 0823.483.676 Société anonyme LEI 19/15 3000 Leuven				31-12-2011	EUR	9.518.645	-1.008.247
BELGIQUE							
ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000	11,89					
NAVITELL IN FAILLISSEMENT VANAF 21/12/2011 BE 0872.882.214 Société anonyme HUZARENSTRAAT 10 3560 Lummen				31-12-2010	EUR	-217.886	-597.251
BELGIQUE							
ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	9.363	14,22					
VIVES II BE 0838.819.178 Société anonyme CHEMIN DU CYCLOTRON 6 1348 Louvain-la-Neuve				-			

N°	BE 0253.445.063						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

BELGIQUE							
ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000	11,68					

N°	BE 0253.445.063	C 5.5.2
----	-----------------	---------

LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
CREDIBE BE 0203.286.561 Société anonyme RUE DE LA LOI-WETSTRAAT 42 1040 Etterbeek BELGIQUE	A
PALAIS DES CONGRES-CONGRES PALEIS BE 0867.141.297 Société anonyme MONT DES ARTS-KUNSTBERG 3 1050 Ixelles BELGIQUE	A
ZEPHYR-FIN BE 0455.683.333 Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32/4 1050 Ixelles BELGIQUE	A
FIF-FSI BE 0867.095.371 Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32/4 1050 Ixelles BELGIQUE	A

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS

Actions et parts

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
	398.072.463	341.998.517
52		
8684		
	73.078.230	106.819.000
53		
	10.000.000	
8686	62.935.730	106.819.000
8687	142.500	
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

CHARGES A REPORTER
PRODUITS ACQUIS
PRORATA INTERETS

Exercice
36.747
35.024
2.690.247

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 1.532.740.955	1.532.740.955

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES

Actions nominatives

Actions au porteur et/ou dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	1.532.740.955	7.110.518
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	7.110.518

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

ETAT BELGE 100%

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	46.820
450	
9076	
9077	121.700

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important
 CHARGES A IMPUTER

Exercice
206.013

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

RÉSULTATS FINANCIERS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement

Intérêts intercalaires portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
6501		
6503		
6510	23.532.173	
6511		1.916
653		
6560		
6561		

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Exercice

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

REVENUS DEFINITIVEMENT TAXES
REDUCTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES
REDUCTIONS DE VALEURS SUR CREANCES
REPRISES DE REDUCTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES
AUTRES DNA
LIBERALITES EXONEREES

Codes	Exercice
9134	
9135	692.796
9136	692.796
9137	
9138	
9139	
9140	
	-61.883.091
	9.889.337
	23.532.173
	-18.168
	125.139
	-17.000

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives
SOLDE DEDUCTION POUR CAPITAL A RISQUE

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	66.933.982
9142	2.303.595
	64.630.386
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	591.076	566.567
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
SOCIETE AIRBUS		8.671.155
MULTIFUNCTIONEEL VAARTUIG		780.000
BRUSSELS AIRPORT		161.371.722
RER		280.963
FONDS MIROIR		8.500.000
IKAROS		1.737.892
GINGKO		4.346.251
IRE		2.160.000
COMET SAMBRE		4.000.000
COMET TRAITEMENTS		2.500.000
THEODORUS III		5.000.000
CISSOID		412.280
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES		
LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
ACTIONS DETENUES POUR COMPTE DE L'ETAT		

-ACTIONS SABENA EN FAILLITE :EUR 0,02
 -ACTIONS BELFIN EN LIQUIDATION :EUR 2.344.913,62
 -ACTIONS FEDESCO :EUR 6.500.000,00
 -ACTIONS FONDS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE EN LIQUIDATION : EUR 8.404.000,00
 -ACTIONS ASTRID : EUR 139.622.455,06
 -ACTION FONDS DE REDUCTION DU COUT GLOBAL DE L'ENERGIE : EUR 2.500.000,00
 -ACTIONS BNP PARIBAS FORTIS : EUR 2.356.129.063,00 (VALEUR D'ACQUISITION)
 -ACTIONS DEXIA : EUR 1.027.849.923,54 (VALEUR D'ACQUISITION)
 -ACTIONS BNP PARIBAS : EUR 7.287.610.421,65 (VALEUR D'ACQUISITION)
 -ACTIONS ROYAL PARK INVESTMENTS : EUR 740.000.000,00 (VALEUR D'ACQUISITION)
 -ACTIONS ETHIAS : EUR 500.001.000,00 (VALEUR D'ACQUISITION)
 -ACTIONS DEXIA BANQUE BELGIQUE (BELFIUS) : EUR 4.000.000.000,00 (VALEUR D'ACQUISITION)

PRET POUR COMPTE DE L'ETAT
 KBC : EUR 3.499.999.977,00

DETTES POUR COMPTE DE L'ETAT
 EMPRUNT SWISSAIR : EUR 167.896.217,67

INTERETS A RECEVOIR SNAIRHOLDING : EUR 36.800.000,00

GARANTIES RECUES

HYPOTHEQUE IRE : EUR 1.700.000,00
 ACTIONS IBA : EUR 2.000.000,00
 WARRANTS NANOCYL : EUR 2.100.000,00

GARANTIES DE TIERS
 GARANTIE LOCATIVE ING : EUR 128.380,00

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE
 REGIME DE PENSION COMPLEMENTAIRE PAR ASSURANCE GROUPE "BUT A ATTEINDRE"
 DONT LES PRIMES SONT REPRISES EN COMPTES DE CHARGES

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	0

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	126.741.985	126.311.117
Participations	280	126.741.985	126.311.117
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	234.749	410.810
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	234.749	410.810
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	1.200.000	5.600.000
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cession d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3	751.380.368	752.141.956
Participations	282	589.633.465	587.575.054
Créances subordonnées	9272	4.320.000	5.040.000
Autres créances	9282	157.426.902	159.526.902
Créances	9292	6.665.492	5.261.347
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	6.665.492	5.261.347
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	899.791
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	10.887
95061	
95062	
95063	22.055
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N°	BE 0253.445.063	C 5.17.1
----	-----------------	----------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Codes	Exercice
9507	34.244
95071	
95072	
95073	22.055
9509	
95091	
95092	
95093	

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

325

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	6	2	7,4 ETP	7,4 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	8.628	2.005	10.633 T	10.650 T
Frais de personnel	102	867.322	140.326	1.007.648 T	960.180 T
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXXXXXXX	XXXXXXXX	4.063 T	3.442 T

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	6	2	7,4
110	6	2	7,4
111			
112			
113			
120	3		3
1200			
1201	1		1
1202			
1203	2		2
121	3	2	4,4
1210			
1211	1	2	2,4
1212	1		1
1213	1		1
130	3		3
134	3	2	4,4
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
210			
211			
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Prépension
 Licenciement
 Autre motif
 Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
	5801		5811	4
	5802		5812	15
	5803		5813	1.492
	58031		58131	1.492
	58032		58132	
	58033		58133	
	5821		5831	
	5822		5832	
	5823		5833	
	5841		5851	
	5842		5852	
	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris intégralement en charge dans l'exercice au cours duquel ils ont été exposés ou engagés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires, pris en charge dans l'exercice.
Les amortissements sont déterminés en fonction de leur durée probable d'utilité ou d'utilisation et sont pratiqués selon la méthode linéaire ou dégressive aux taux suivants :

- constructions - méthode linéaire : 3 %
- mobilier - méthode dégressive : 2 X 10 %
- matériel de bureau - méthode dégressive : 2 X 20 %
- matériel roulant - méthode linéaire : 20 %
- aménagement des locaux loués - méthode dégressive : 2 X 11 %

Ces taux sont fixés dans le respect des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Immobilisations financières

Participations

Les actions et parts sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires pris en charge dans l'exercice.

A la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque participation est effectuée de telle sorte qu'elle reflète de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle les actions ou parts sont détenues.

La cession des participations s'effectue par une individualisation de chaque élément pris ligne par ligne

La méthode d'évaluation retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sans modification, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. Dans ce cas, si le changement de méthode a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'Annexe.

Lorsque l'évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur d'inventaire, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée.

Si ultérieurement, la valeur estimative redevient supérieure à la valeur d'inventaire réduite et si la plus-value a un caractère durable, une reprise de réduction de valeur sera enregistrée.

Les montants non appelés sur participations sont comptabilisés séparément.

Les dividendes des participations sont considérés comme des produits de l'exercice après que la société ait été informée de leur attribution.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées en cas d'incertitude sur leur recouvrement partiel ou entier à la date d'échéance.

Créances à plus d'un an

Les créances sont valorisées selon les mêmes critères que les créances reprises à la rubrique " Immobilisations financières ".

Conformément à l'article 67 de l'A.R. du 30 janvier 2001, portant exécution du code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 68 de l'A.R. précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Créances à un an au plus

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, pour les créances représentant des titres à revenu fixe.

Conformément à l'article 67 de l'A.R. du 30 janvier 2001, portant exécution du code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 68 de l'A.R. précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les créances auprès des institutions sont valorisées à leur valeur nominale.
Les titres sont valorisés à leur valeur d'acquisition sans tenir compte des frais accessoires.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

PASSIF

Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration détermine les provisions à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

Ces provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables au certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Ces provisions doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Dettes à un an au plus

Ces dettes sont évaluées selon les mêmes règles que les dettes à plus d'un an.

COMPTES D'ORDRE

Sont inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et recours tels que valorisés par le Conseil d'Administration.

Sont également inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et droits ainsi que les missions déléguées, les montants des participations et créances détenues pour compte de l'Etat.

Sont également repris en compte d'ordre, les montants relatifs aux missions confiées à la SFPI par des lois spéciales ou arrêtés royaux, telles que prévues par l'article 2 § 3 de la loi du 2 avril 1962, afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'Etat.

Les comptes d'ordre se rapportant aux missions déléguées exécutées pour compte de l'Etat sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition historique. Ils ne sont modifiés qu'à la demande expresse de l'Etat.

Les charges et produits de ces missions sont portés en compte de l'Etat.

MOT DU PRÉSIDENT

En cette sixième année de Présidence de la SFPI, je ne peux que souligner l'évolution positive de la Société menée sous l'impulsion de son administrateur délégué et avec le soutien du Conseil d'administration et de l'équipe du personnel.

Derrière les données bilantaires qui confortent la bonne santé de la société, c'est aussi le positionnement de celle-ci dans le paysage financier, dans le soutien au développement économique des entreprises du pays et dans le respect des compétences institutionnelles qui doit retenir notre attention. J'insiste également sur le fait que ces résultats doivent être appréciés à la lumière de la situation macroéconomique générale qui reste préoccupante, en particulier celle du secteur financier, et qui continue à peser sur la performance et les perspectives de croissance de la plupart des pays de la zone EURO. Dans cette tourmente, nous avons pu garder le cap.

Concernant les éléments du bilan et du compte de résultat, je retiendrais 3 éléments :

- Un bilan toujours en croissance adossé à un ratio d'endettement de 1,36% au regard des fonds propres. Un endettement qui en terme nominal a également été réduit de moitié par rapport à l'exercice 2010, soit 24 millions EUR pour un total bilantaire de 1.791 millions EUR ;
- Un compte de résultat affichant, encore une fois, un bénéfice, qui s'élève à 48,3 millions EUR
- Une trésorerie au mieux de sa forme qui affiche 690 millions EUR.

C'est donc un outil d'appui de la politique économique fort.

Déjà en 2008 et 2009, la SFPI avait été retenue par les instances fédérales pour être le réceptacle des participations que l'Etat détient dans les institutions bancaires que sont notamment BNP Paribas, Fortis, Dexia. 2011 a confirmé cette confiance accordée à notre institution alors qu'une immense crise secouait à nouveau le landerneau bancaire. Nous voilà aujourd'hui, pour le compte de l'Etat, propriétaire de 100% des actions de BELFIUS (anciennement Dexia Banque Belgique). Ce sont quelques 4 milliards EUR qui auront présidé à cette nouvelle mission que la SFPI remplit avec enthousiasme dans le concert financier fédéral. Cette crise aura également eu raison de l'entité Holding communal auprès de laquelle la SFPI s'est portée acquéreuse des actions d'ASTRID afin d'assurer le maintien de l'activité de cette société, essentielle pour la sécurité des personnes et la coordination des opérations de secours sur notre territoire.

Notre portefeuille d'investissement s'est également étoffé au travers de 3 nouvelles réalisations que sont :

- Le fonds VIVES II, en soutien de la levée de fonds initiée par la Sopartec pour un montant engagé de 5 millions EUR
- La société NANOCYL qui a procédé à une augmentation de capital afin de soutenir son développement, pour un montant de 3 millions EUR
- Et les sociétés COMET SAMBRE et COMET TRAITEMENT qui ont procédé chacune à une augmentation de capital à laquelle la SFPI a participé pour un total de 7,5 millions EUR, combiné avec l'octroi un prêt du même ordre de grandeur.

Ceci démontre la poursuite de notre politique de diversification et de soutien au profit d'entreprises innovantes (nanotechnologies, sciences du vivant et valorisation de déchets) en parfaite intelligence avec les acteurs de développement économique que sont les Sociétés régionales d'Investissement et les pôles universitaires, facteur de promotion du capital humain et scientifique dans notre pays.

Je ne voudrais pas passer sous silence, la consolidation de notre présence dans les sociétés au sein desquelles nous avons déjà investis et qui confirme notre confiance en celles-ci. Je citerais plus particulièrement la société Electrawinds pour laquelle nous avons consacré un montant de 10 millions EUR afin, non seulement de soutenir son activité, mais également de la préparer au mieux pour une éventuelle mise en bourse.

D'autres importants jalons ont été posés au cours de l'année écoulée, dans l'optique d'assurer la présence d'un acteur fédéral dans les domaines où réseaux et sécurité d'approvisionnement sont d'un intérêt stratégique pour les entreprises et les citoyens belges. Je mentionne plus particulièrement la société FLUXYS avec les actionnaires de laquelle la SFPI espère en 2012 voir se concrétiser sa volonté de partenariat.

La campagne à l'international apporte également son lot de satisfaction notamment avec les partenaires/projets en Chine (le fonds de venture capital avec Datang et le Fonds miroir avec China Investment Corporation) mais aussi via la signature d'un Memorandum Of Understanding avec la banque d'investissement Banco Nacional de Desenvolvimento Economico e Social au Brésil, véritable siamois de la SFPI dans ce pays, même si cette société dispose d'une force de frappe financière bien plus importante. Gageons également que

2012 verra se concrétiser l'une ou l'autre réalisation qui permettra à nos sociétés belges d'accéder au financement d'activités à développer dans ce pays.

La coopération déjà mentionnée avec les Sociétés régionales d'Investissement auxquelles nous nous adossons afin de les aider, lorsqu'elles le souhaitent, à boucler le financement des projets créateurs d'emploi et d'activité économique, est très importante pour la SFPI. En outre, la SFPI voit le profil de certaines de ses filiales se modifier ensuite de l'accord de gouvernement conclu entre les partis actuellement au pouvoir au niveau fédéral. Sont notamment affectés la SBI et le Fonds de réduction du coût global de l'énergie pour lesquels, de manière plus ou moins importante, cet accord accroît la compétence des régions. Il est évident que la SFPI coopérera afin d'assurer au mieux la transition de ces institutions vers leur nouveau statut et au développement desquelles elle a toujours prêté beaucoup d'attention.

Le professionnalisme et l'efficacité dont la SFPI a encore fait montre au cours de l'année 2011 en font un acteur de plus en plus sollicité dans un contexte où le risque de crédit et une certaine illiquidité/frilosité du marché classique de financement vont croissants. Tant pour cette branche d'activités, que pour assurer la bonne fin des missions que notre actionnaire de référence qui est l'Etat fédéral nous confie, il nous appartient de maintenir un haut degré de compétence, de disponibilité et d'efficacité. C'est sans doute en interne que le défi est alors le plus grand.

La faculté d'adaptation, les connaissances et les capacités de notre personnel sont également des atouts à cet égard, et nous nous devons de les encourager et les fortifier. Les outils, les possibilités de formation et l'environnement de travail ont été conçus de manière à assurer cet objectif et nous poursuivons nos efforts dans ce sens.

Sans doute, importera-t-il dans le futur d'adapter la structure de la société à la multiplicité des tâches et domaines d'intervention de celle-ci, dans le sens voulu par notre actionnaire.

Fusionner 2 entités n'est jamais une opération facile mais l'on peut sans rougir dire que pour ce qui concerne la SFPI, nous mettons à disposition de l'Etat fédéral un outil sur lequel, dans un contexte de crise, il peut véritablement compter pour l'assister dans sa politique de développement des activités en Belgique, de promotion du plus beau capital que l'on ait en Belgique à savoir l'intelligence au service de la capacité d'entreprendre, et enfin d'accompagnement des entreprises publiques dépositaires des missions d'intérêt général.

Robert Tollet

1.STRATEGIE

La SFPI est le holding public fédéral qui remplit une double fonction de holding public et de société d'investissement.

En sa qualité d' *holding public*, la SFPI prend des participations stratégiques.

En sa qualité de *société d'investissement*, la SFPI contribue au développement d'entreprises privées susceptibles d'offrir une plus-value sociétale intéressante.

Contrairement aux opérations mentionnées ci-dessus, qui sont des opérations financières effectuées pour compte propre, la SFPI a également la capacité de réaliser des opérations pour le compte de l'Etat. Pour mener ces activités, dites de *missions déléguées*, l'Etat doit mettre à la disposition de la SFPI les moyens financiers nécessaires. L'enregistrement de ces opérations est tenu hors bilan et n'influence pas le résultat de la société.

Ces trois piliers ont chacun leurs caractéristiques propres et diffèrent clairement les uns des autres par leur taille.

Tableau 1 : Répartition du portefeuille SFPI 2011 en trois piliers (en million EUR)

holding public	1.016
investissements	70
missions	19.571

Le montant important des missions déléguées¹ à partir de 2008 a trait aux opérations de sauvetage de quelques grands groupes de bancassureurs.

Le pilier investissement comprend le plus petit portefeuille en raison de sa réactivation en 2007, après la fusion en novembre 2006 entre la Société Fédérale de Participations et de la Société Fédérale d'Investissement. Les montants d'investissements sont relativement bas et l'investissement moyen s'élève à 6 millions EUR.

Le portefeuille des missions déléguées a grossi spectaculairement en 2008 suite à la crise bancaire.

Dans le même temps, l'activité du pilier holding public a été revitalisée en 2007 avec le transfert d'actifs importants de l'Etat à la SFPI.

Le tableau suivant illustre l'évolution du total du bilan, des capitaux propres de la SFPI, ainsi que des trois piliers durant la période 2006 (année de la fusion) jusque 2011. Il importe de mentionner que les missions déléguées ne sont pas reprises dans les bilans.

Pendant la période 2006 – 2011, le volume des activités de la société a augmenté à tous les niveaux, cela s'est traduit, entre autres, par un doublement du total bilantaire et des capitaux propres ; chaque année ayant pu être clôturée avec un bénéfice.

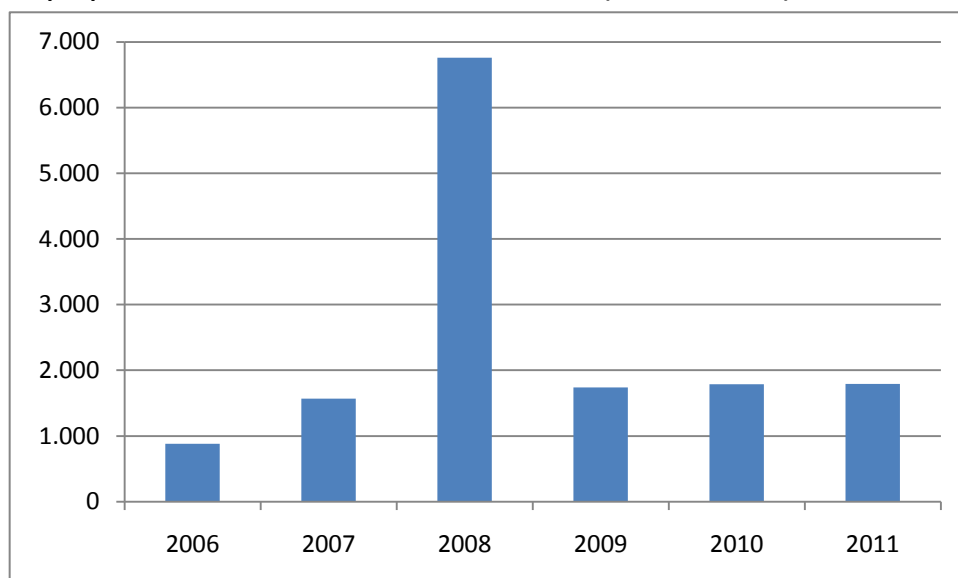
Tableau 2 : Evolution du total du bilan SFPI 2006 – 2011 (en millions EUR)

2006	2007	2008	2009	2010	2011
879	1.566	6.757	1.739	1.785	1.791

Le montant particulièrement important en 2008 est dû à l'apport de moyens financiers versés dans la perspective de l'opération de sauvetage de Fortis.

¹ Les missions déléguées sont parfois reprises ci-après sous le vocable 'missions'.

Graphique 1 : Evolution du total du bilan 2006 – 2011 (en millions EUR)



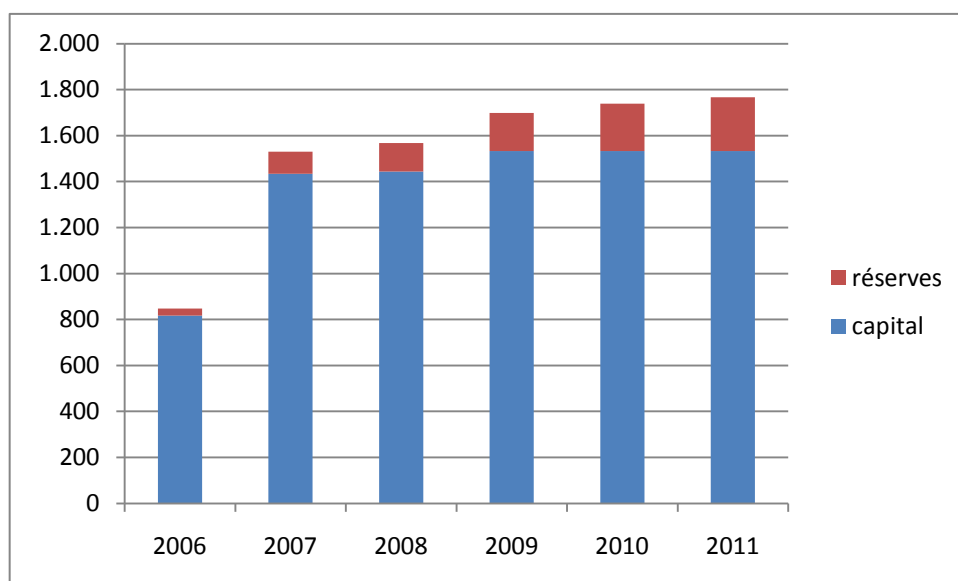
Les résultats positifs ont permis de porter les capitaux propres au niveau actuel. En observant l'évolution des capitaux propres, il faut tenir compte des augmentations importantes de capital dans les années 2007 – 2009.

Les augmentations de capital ont été effectuées principalement à la suite des apports en actions effectués par l'Etat.

Tableau 3 : Evolution des capitaux propres SFPI 2006 – 2011 (en millions EUR)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
capital	817,5	1.434,6	1.443,1	1.532,7	1.532,7	1.532,7
réserves	30,3	96,6	125,0	165,9	206,0	234,3
capitaux propres	847,8	1.531,2	1.568,1	1.698,6	1.738,7	1.767,0

Graphique 2 : Evolution des capitaux propres SFPI 2006 – 2011 (en millions EUR)

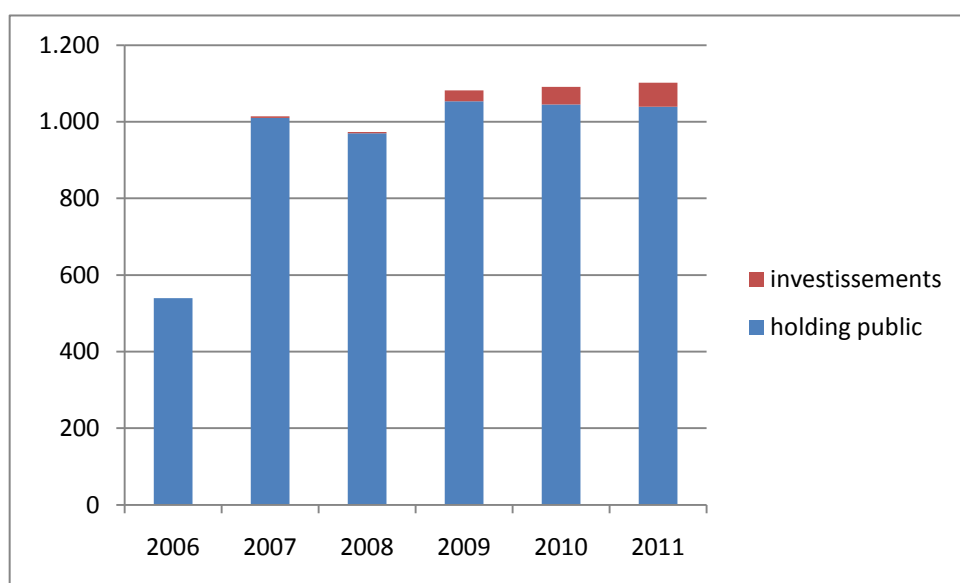


L'évolution des trois piliers peut être synthétisée comme suit.

Tableau 4 : Evolution des trois piliers 2006-2011 (en millions EUR)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
holding public	539	1.010	970	1.053	1.045	1.016
investissements	0	4	3	29	46	70
missions	106	104	14.005	15.489	15.504	19.571

Graphique 3 : Evolution des piliers holding public et investissements 2006-2011 (en millions EUR)



a) Holding public

Dans la période 2007 – 2009, l'Etat a transféré des participations à la SFPI pour un total de 715 millions EUR, parmi lesquelles on retrouve : The Brussels Airport Company, China Belgium Direct Equity Investment Fund, Fonds pour l'Infrastructure ferroviaire, ArcelorMittal Rodange Schiffange, Fedimmo et Sopima partiellement. La plus grande partie, soit 617 millions EUR, a été apportée en 2007, le solde de 98 millions EUR a fait l'objet d'apports en 2008 et 2009.

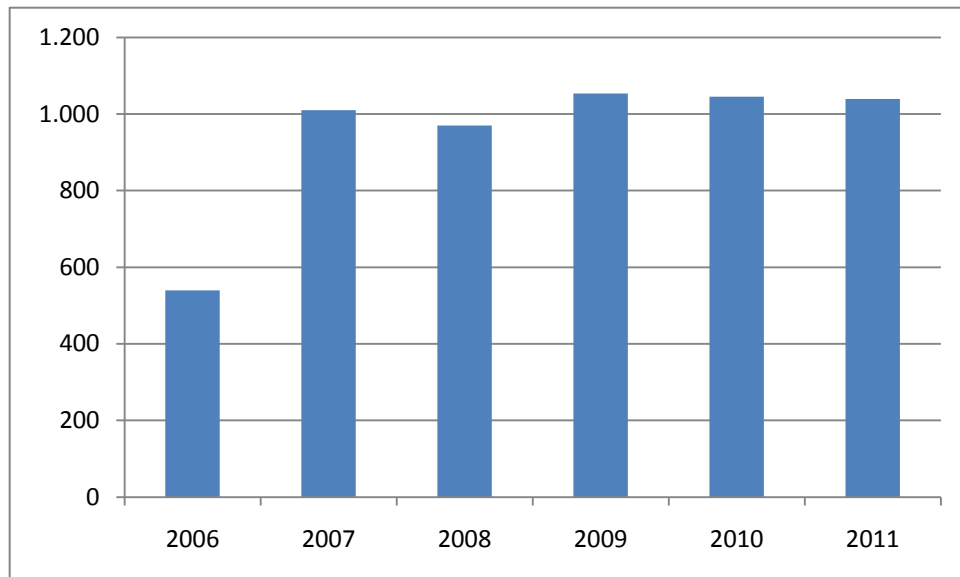
L'année 2008 se caractérise par une diminution de la valeur du portefeuille en raison de la réduction de valeur de certaines participations (surtout La Poste et Sonaca) et des remboursements de prêts (notamment Brussels Airport Holding et Loterie nationale). Actuellement, les modes d'évaluation des actifs financiers sont plutôt basées sur les fluctuations durables des capitaux propres de ces actifs.

La diminution de la valeur du portefeuille liée à l'année 2011 est principalement due à la dépréciation du prêt à SN Airholding et aux réductions de valeur sur le Palais des Congrès et ArcelorMittal Rodange Schiffange. Au cours de cette même année, on relève que la Loterie nationale a à nouveau remboursé une partie de sa dette.

Tableau 5 : Evolution du portefeuille holding public 2006 - 2011 (en millions EUR)

2006	2007	2008	2009	2010	2011
539	1.010	970	1.053	1.045	1.016

Graphique 4 : Evolution du portefeuille holding public 2006 – 2011 (en millions EUR)



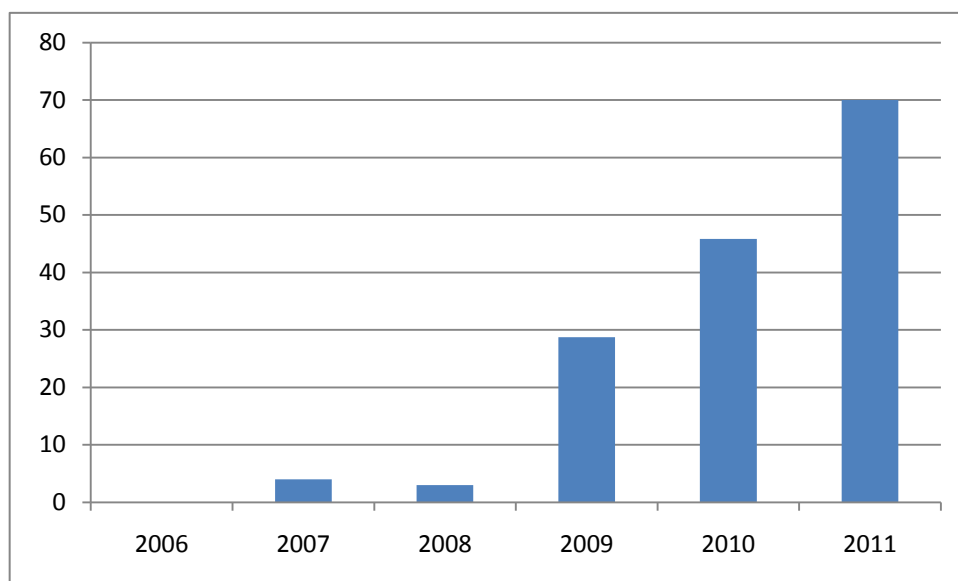
b) Société d'investissement

Dans le cadre de ce 2^{ème} pilier, la SFPI investit dans des sociétés privées dans l'intérêt de l'économie belge. Pour être pris en considération afin d'obtenir l'intervention de la SFPI, tout projet d'investissement doit être non seulement rentable, mais aussi apporter une plus-value sociétale. En 2011, trois nouveaux investissements ont pu être réalisés, Vives II, Nanocyl et Comet, pour un montant de 23 millions EUR dont 11,75 millions EUR ont été libérés. En plus, il avait également des investissements de suivi et des montants versés des engagements précédents.

Tableau 6 : Evolution du portefeuille des investissements 2006 – 2011 (en millions EUR)

2006	2007	2008	2009	2010	2011
0	4	3	29	46	70

Graphique 5 : Evolution du portefeuille des investissements 2006 - 2011 (en millions EUR)



c) Missions déléguées

Les missions déléguées sont liées au statut organique de la Société fédérale d'investissement (SFI), dont la SFPI a hérités des compétences au moment de la fusion SFI-SFP.

Ces missions recouvrent donc les opérations prises en charge par le gouvernement et exécutées sur la base de la loi organique de la SFPI. Dans ce cadre, l'Etat mandate la SFPI par arrêté royal pour la réalisation de l'opération et lui procure les ressources financières nécessaires.

L'État fait généralement appel à cette faculté lorsque l'investissement est soit trop risqué, soit dépasse les moyens de la SFPI et lorsque que le gouvernement estime que l'investissement répond à un besoin social important. Les participations de la SFPI en 2008, 2009 et 2011 dans le secteur des banques et des assurances en sont d'excellents exemples.

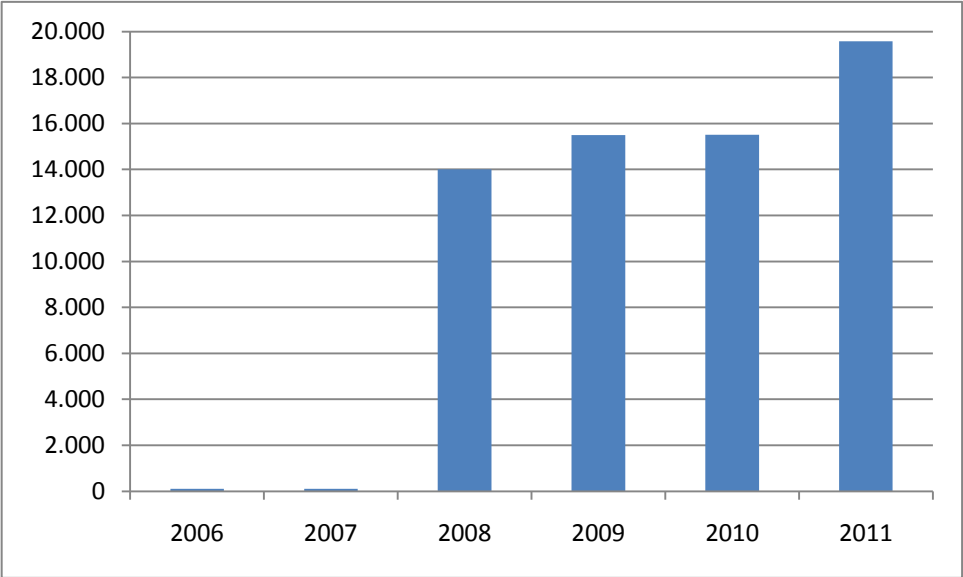
La SFPI enregistre les opérations pour le compte du gouvernement à leur valeur initiale d'investissement via une écriture hors bilan.

Le montant élevé du portefeuille de missions déléguées à partir de 2008 reprend les opérations que la SFPI a effectuées à la demande du gouvernement et qui se rapportent aux injections de capitaux dans de grosses institutions bancaires et d'assurance.

Tableau 7 : Evolution du portefeuille des missions déléguées 2006 - 2011 (en millions EUR)

2006	2007	2008	2009	2010	2011
106	104	14.005	15.489	15.504	19.571

Graphique 6 : Evolution du portefeuille des missions déléguées 2006 - 2011 (en millions EUR)



2. RAPPORT OPÉRATIONNEL

2.1. Activités

Ci-après, les activités de la société en 2011 sont commentées portefeuille par portefeuille.

Toutes les sommes mentionnées du portefeuille sont reprises des valeurs retenues dans les comptes annuels.

Ce sont donc des valeurs comptables – et non des valeurs d'investissement initiaux – et elles sont relatives à des actifs représentés par des actions, des parts bénéficiaires et des prêts.

2.1.1. Holding public

Le portefeuille de holding public est constitué principalement d'entreprises du secteur (semi) public, mais également de sociétés du secteur privé.

Tableau 8 : Composition du portefeuille holding public 2011 > 50 millions EUR (en millions EUR)

Sopima	70,2
FIF	89,6
SN Airholding	92,5
Loterie nationale	108,0
La Poste	239,6
BAH	299,4

Graphique 7 : Composition du portefeuille holding public 2011 > 50 millions EUR (en millions EUR)

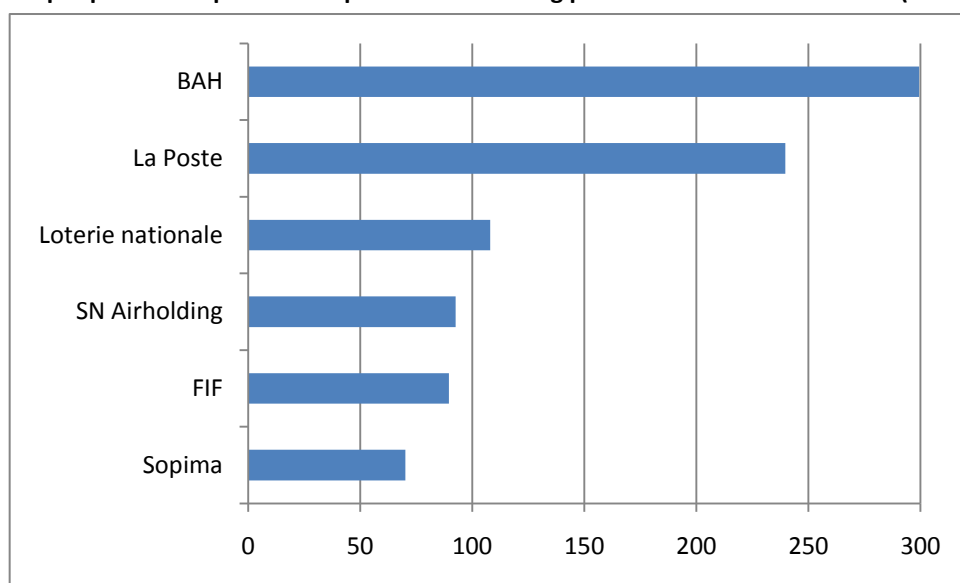
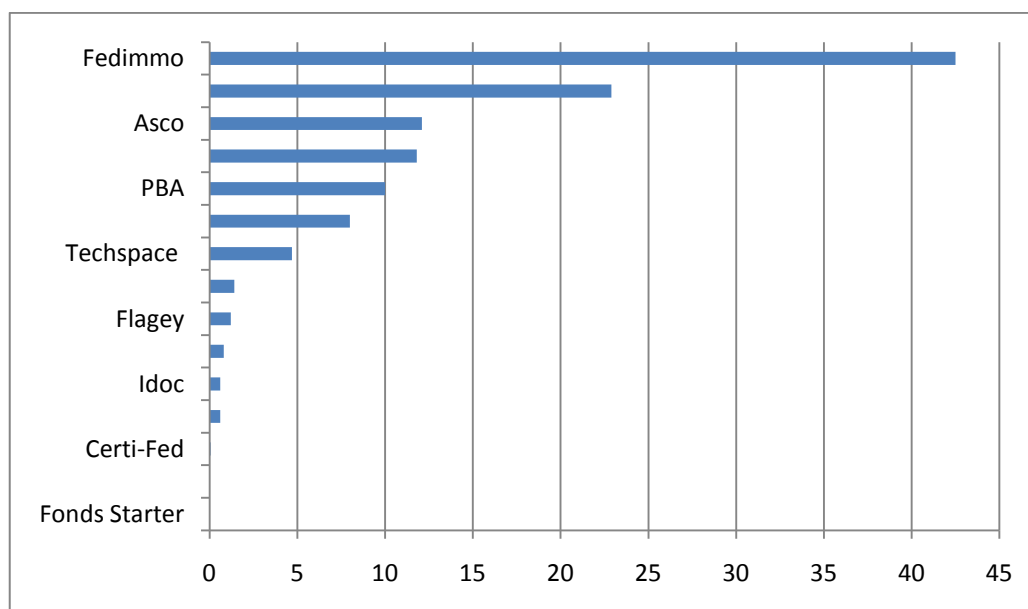


Tableau 9 : Composition du portefeuille Holding public 2011 < 50 millions EUR (en millions EUR)

Fonds Starter	-
Sonaca	-
Certi-Fed	0,1
Zephyr-Fin	0,6
Idoc	0,6
Credibe	0,8
Flagey	1,2
Arcelor	1,4
Techspace	4,7
CBDEIF	8,0

PBA	10,0
SBI	11,9
Asco	12,1
Palais des Congrès	22,9
Fedimmo	42,5

Graphique 8 : Composition du portefeuille Holding public 2011 < 50 millions EUR (en millions EUR)



- **Brussels Airport Holding**

Par le biais de la holding Brussels Airport Holding (BAH), la SFPI détient 25% des actions de The Brussels Airport Company (TBAC), l'aéroport national de Zaventem. Brussels Airport Investment SARL (BAISA) détient les autres 75% et depuis 2011, en compagnie d'un troisième groupe d'actionnaires qui est l'Ontario Teachers' Pension Plan. La participation de la SFPI dans le capital s'élève à 160 millions EUR. La SFPI a également consenti un prêt d'actionnaire à BAH se soldant actuellement à 139,4 millions EUR.

Suite à la démission de son Président à l'automne 2011, BAH recherche activement un nouveau Président. A titre transitoire, deux administrateurs assurent actuellement et à tour de rôle l'intérim.

Cette année 2011 a vu le nombre de passagers augmenter de 9,3% par rapport à 2010, les activités cargo rester similaires à celles de 2010 et le nombre de vols passer à 233.758 mouvements (+3,6%).

Le Remedial Action Plan s'est poursuivi, les plus importantes économies ont été réalisées sur la maintenance et les services de sécurité, sans toucher bien évidemment aux standards de sécurité.

Le bénéfice après impôt de TBAC est passé à 64,1 millions EUR contre 41,1 millions EUR en 2010.

Cette année a été marquée par le remboursement d'une dette de 100 millions EUR de BAH aux créanciers de « Senior Facilities Agreement ». Ce remboursement a permis de diminuer les dettes de BAH de 1.300 à 1.200 millions EUR.

En raison de la suspension des dividendes dans le cadre du Remedial Action Plan, les revenus pour la SFPI se sont cantonnés au seul paiement d'intérêts.

- **La Poste**

Le chiffre d'affaires de La Poste ("bpost") a augmenté de 2 % en 2011, passant de 2.317,8 millions d'EUR (2010) à 2.364,6 millions d'EUR (2011). Cependant, les bénéfices net et opérationnel ont diminué, en raison des provisions nécessaires au remboursement unique et exceptionnel à l'État belge.

La Commission Européenne a en effet obligé l'entreprise à rembourser à l'Etat belge des dotations du passé. Plus précisément, l'exécutif Européen a imposé à bpost le remboursement de 417 millions d'EUR correspondant à la partie des dotations pour services d'intérêt général considérées comme excessives sur la période 1999-2010. Compte tenu de ces provisions, le bénéfice net, qui était de 209,6 millions EUR en 2010 s'est transformé en une perte nette de 57,4 millions EUR en 2011.

Malgré cela, bpost a pu prolonger la tendance à la hausse des résultats opérationnels des années précédentes, et ce en dépit des premiers symptômes de la crise économique. Les résultats normalisés évoluent en effet favorablement grâce à la maîtrise des coûts opérationnels, mais aussi au succès croissant de nouveaux produits, au bon développement des filiales étrangères et aux effets de l'augmentation tarifaire de début 2011. Fin avril 2011, la SFPI, actionnaire de bpost à hauteur de 25% du capital, a reçu 55.854.681,15 EUR au titre de dividende pour l'année 2010. Pour l'avenir, bpost prône une grande prudence après avoir constaté que les volumes d'envois adressés ont chuté de 3 % au premier trimestre 2012, soit plus qu'en 2011 (2 %) et 2010 (1 %). Enfin, bpost espère également connaître cette année la décision de la Commission Européenne au sujet du 5e Contrat de Gestion conclu entre bpost et l'État belge (2011-2015). Ce contrat, qui définit entre autres les services d'intérêt économique général et la dotation prévue par l'Etat à cet égard, est d'une importance capitale pour bpost.

- **Loterie Nationale**

La Loterie Nationale a connu en 2011 une année exceptionnelle, clôturée sur un chiffre d'affaires brut de 1.198.056.312 EUR. Elle a vu ses ventes augmenter de 9 %, soit 98.515.662 EUR, par rapport à 2010. Ceci grâce à une attention particulière portée aux canaux de distribution (nombre de points de vente et plateforme IGS) ainsi qu'au renouvellement de la gamme de produits de tirage (plus de 90% du chiffre d'affaires), sans oublier le projet "lottery inside".

La SFPI soutient la Loterie Nationale en tant qu'entité qui propose, de manière responsable, des jeux dans un environnement convivial et sécurisé, et dont les gains sont essentiellement destinés à soutenir des projets à haute valeur ajoutée d'un point de vue sociétal.

A cet égard, la SFPI souligne les recherches consacrées au développement de produits de paris sportifs grâce auxquels la Loterie Nationale espère réaliser mieux encore son objectif de canalisation sur le marché belge libéralisé, ainsi qu'au projet « jeu responsable » qui vise à limiter au maximum les effets nuisibles que pourrait avoir le jeu sur les personnes vulnérables. La SFPI relève que ces efforts ont abouti à l'obtention du certificat « Jeu responsable » décerné par l'Association européenne des loteries.

- **SN Airholding**

Suite à la faillite de la Sabena, des investisseurs privés réunis au sein d'une holding, la SN Airholding, ont trouvé les capitaux nécessaires afin de fonder une nouvelle compagnie aérienne, aujourd'hui Brussels Airlines. En 2009, Lufthansa a acquis 45 % des actions de SN Airholding.

La SFPI n'est pas actionnaire de SN Airholding, mais lui a accordé en 2002 un prêt participatif à long terme d'un montant de 125.000.000 EUR.

Malgré une augmentation du chiffre d'affaires de 8,4 % en 2011, Brussels Airlines a dû faire face à une augmentation continue du prix du fuel ainsi qu'à l'instabilité de certains pays africains. Cela a fortement impacté le résultat de 2011 qui se solde par une perte de 80 millions EUR (85 millions EUR au niveau consolidé de SN Airholding).

La SFPI a par conséquent décidé d'acter une diminution de valeur de 23 millions EUR du prêt en 2011, ce qui porte actuellement les réductions de valeur totales à 30% du montant nominal du prêt. Si la Lufthansa devait exercer son option d'achat sur les actions restantes, la valorisation serait bien évidemment revue.

La Lufthansa a cependant indiqué qu'elle ne devrait pas lever l'option d'achat en 2012 en raison de difficultés liées à la restructuration d'Austrian Airlines et à la cession de British Midland International.

- **Fonds de l'infrastructure ferroviaire**

Depuis mars 2009, la SA Fonds de l'infrastructure ferroviaire (FIF) est une filiale à 100% de la SFPI dont la vocation est la gestion et la valorisation des actifs immobiliers (terrains) sis auparavant dans le giron de la SNCB, ainsi que d'autres activités commerciales liées au développement, l'achat et la vente de biens immobiliers.

Le bilan s'affiche en légère progression par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 153,9 millions EUR. Le compte de résultat clôture sur un bénéfice à affecter de 1,1 million EUR. Ce qui conduit, après affectation, à un résultat reporté de 2,4 millions EUR.

La diminution du stock de terrains et, parallèlement, l'augmentation des moyens disponibles ont conduit le conseil d'administration à préparer un nouveau «business model» afin d'optimiser les revenus de la société dans le cadre de l'objet social de la société. Ceci ne peut néanmoins pas être vu indépendamment de l'exercice que la SFPI mène actuellement, en vue de la structuration en interne d'un pilier immobilier. Aux côtés de la SA Sopima, le FIF constitue en effet le socle de ce que pourrait devenir, au sein de la SFPI, la future division immobilière. La poursuite de cette évolution n'a hélas pas pu connaître, en 2011, de développements d'importants.

- **Sopima**

Société anonyme de droit public dans laquelle la SFPI détient 25,09% des parts, Sopima a pour vocation de réaliser pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations de vente, de cession, de promotion, de développement et d'investissements en matière immobilière. Elle peut également gérer tous biens immeubles ou droits réels immobiliers.

L'exercice se clôture sur un bénéfice de 3.776.999,67 EUR. Ce montant additionné au bénéfice à reporter de l'année précédente aboutit à un montant de 154.399.585,75 EUR.

L'assemblée générale a décidé d'affecter ce dernier montant à une distribution de dividendes à concurrence de 10 millions EUR.

Plusieurs études sont à l'ordre du jour, notamment la possible fusion avec la SA FIF, ou l'absorption par la SFPI, qui serait la base de la création d'un pôle immobilier au sein de la SFPI.

- **Fedimmo**

Depuis la vente à Befimmo, fin 2006, de 90 % des actions de Fedimmo, une société créée par la SFPI et comptant environ 65 bâtiments publics avec des contrats de location de longue durée et certaines obligations de rénovation, la SFPI possède 7,3 % des actions de Fedimmo.

Les principaux événements en 2011 ont été l'achèvement des activités de renouvellement des bâtiments Froissart et Science-Montoyer (début 2012), l'achèvement des travaux de rénovation convenu avec les autorités dans certains bâtiments du portefeuille, la vente avec plus-value du bâtiment Kattendijkdok à Anvers (conformément à la stratégie visant à se défaire, si possible, des bâtiments avec des contrats de location à court terme), et, naturellement, la préparation de la construction du nouveau centre financier à Liège (rue Paradis), le ministre compétent ayant fourni le permis exigé le 10 février 2012 afin que les travaux puissent débuter le 1^{er} mars 2012. Entre-temps, des lettres de réclamation ont été introduites auprès du Conseil d'État.

Enfin, la date de clôture de l'exercice a été fixée au 31 décembre, ce qui implique que cet exercice compte exceptionnellement 5 trimestres. Une Assemblée générale extraordinaire a incorporé, fin 2011, une plus-value de réévaluation sur certains bâtiments.

Ce qui précède va à nouveau de pair avec des résultats positifs et une attribution de dividendes aux actionnaires.

À court terme, il reste à examiner les conséquences du nouvel arrêté royal sur les SICAFI (et les filiales) de la structure Fedimmo, ce qui aura peut-être aussi un impact sur la participation de la SFPI.

- **Palais des Congrès**

Après une rénovation totale des bâtiments, la SA Palais des Congrès (« Square ») a ouvert ses portes en septembre 2009. Square propose 13.000 m² de salles. Étant donné que tous les travaux de réparation n'ont pas été achevés dans ce cadre, la livraison définitive a d'abord été reportée, puis effectuée le 14 janvier 2012.

L'exploitation du Palais des Congrès par GL Events Brussels NV se déroule correctement. Le budget initial de 9,94 millions d'EUR de chiffre d'affaires a été dépassé avec un chiffre de 11,5 millions EUR, un EBITDA de 0,92 million d'EUR et un bénéfice après impôt de 10 547 EUR, après 791 000 EUR d'amortissements, surtout sur les frais de vernissage qui ont été portés à l'actif du bilan. 233 manifestations ont été accueillies en 2011. En comparaison, le premier exercice de 2010 de GL Events Brussels s'est clôturé avec un chiffre d'affaires de 13,7 millions d'EUR et 266 manifestations, ce qui constitue une année exceptionnelle grâce, entre autres, à la présidence belge de l'Union Européenne.

L'exercice 2011 de la SA Palais des Congrès s'est clôturé avec une perte de 3.981.012 EUR. Le report de perte s'élève à 10.798.235 EUR.

La SFPI est le seul actionnaire de la société disposant d'un capital de 95 millions d'EUR, dont 37,5 millions EUR sont libérés. Conformément aux statuts, le capital est libéré par tranche annuelle de 5 millions d'EUR et couvre les coûts de leasing immobilier. La société est déficitaire, ce qui pousse la SFPI à une dépréciation de sa participation chaque année.

- **Asco**

ASCO est une société anonyme active dans le développement et la production de composants complexes à destination du domaine aéronautique ainsi que pour leur assemblage, et dans laquelle la SFPI détient 128 parts bénéficiaires. Depuis l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2012, la SFPI a doublé le montant de ses parts bénéficiaires dans la société afin de permettre à celle-ci la poursuite de son extension hors zone EUR, ceci lui permettant de limiter les risques de change tout en maintenant en Belgique l'activité de recherche et de développement.

Aux côtés d'autres sociétés comme Techspace Aero et SONACA, ASCO reste un pôle d'attractivité pour les ingénieurs belges et à ce titre mérite toute l'attention de la SFPI. Les perspectives de croissance restent positives, tendance à 6,1%, mais fortement liées à l'évolution de la croissance économique mondiale.

Les programmes de renouvellement des flottes vieillissantes et la recherche, sous l'impulsion des programmes de réduction des émissions CO2, de profils d'avions moins énergivores devraient également soutenir le développement de la société.

La SFPI entend souligner la grande confiance dans le management actuel de la société ainsi que la bonne collaboration qui existe entre les 2 sociétés. En 2011, la SFPI a touché un montant de 675.840 EUR au titre de rémunérations de ses parts bénéficiaires.

- **SBI**

La SBI, dont la SFPI possède depuis le premier semestre 2012 58,06 % des actions, investit dans des projets étrangers d'entreprises privées belges. La SBI se concentre essentiellement sur les petites et moyennes entreprises désireuses de s'internationaliser. Elle investit surtout de petites sommes (en moyenne 1,1 million EUR) dans des pays souvent en difficultés (62,33 % dans des pays émergents), et ce, sur le long terme et sous forme de capital à risque (environ 80 % sous forme de participations au capital et/ou de prêts subordonnés à l'entité étrangère), et généralement dans des projets pilotes. Tout ceci requiert naturellement un suivi précis et intensif. De par cette approche, la SBI se situe dans une niche spécifique où d'autres acteurs (privés ou publics) sont nettement moins actifs.

L'année 2011 a été une année spéciale pour la SBI. En effet, le 24 novembre 2011, la SBI a fêté ses 40 ans d'existence dans le cadre prestigieux du palais d'Egmont. De plus, un plan d'entreprise a été rédigé au sein du Conseil d'administration de la SBI concernant une éventuelle augmentation de capital (de 25 millions EUR) afin de permettre à la SBI d'étendre et d'approfondir son terrain d'activités. 2011 a également été l'année des débats concernant la répartition des compétences entre les Régions et le niveau fédéral dans le cadre de l'« accord institutionnel pour la sixième réforme de l'État » du 11 octobre 2011 qui prévoit, entre autres, un transfert des compétences pour le domaine de la « politique économique et industrielle ». Pour la SBI, cela doit se concrétiser par un rôle plus important des entités fédérées. Dans ce contexte, la problématique de l'éventuelle augmentation susmentionnée des moyens de la SBI a acquis une dimension supplémentaire et les possibilités seront examinées avec les Régions au cours de 2012.

Au niveau opérationnel, le contexte économique peu stable en 2011 a pesé sur le développement du portefeuille de la SBI. Ainsi, en 2011, le Conseil d'administration de la SBI a donné son feu vert à 5 nouveaux investissements pour un montant total de 6,2 millions EUR. D'ailleurs, le dealflow potentiel reste très élevé.

Enfin, l'exercice 2011 s'est achevé avec un bénéfice modeste de 0,56 million EUR.

- **Palais des Beaux-Arts**

La société anonyme de droit public à finalité sociale Palais des Beaux-Arts ("Bozar") a débuté ses activités le 1^{er} janvier 2002. L'année 2011 constitue donc son dixième exercice social.

Durant cette période les principaux objectifs fixés lors de la refondation de l'institution ont été réalisés, le PBA fait vivre la solidarité culturelle entre les Régions et les Communautés. Elle est une institution fédérale qui a aussi une mission européenne, qui recherche la complémentarité entre toutes les initiatives culturelles, notamment à travers des coproductions, où elle joue un rôle de catalyseur, qui pourrait être qualifié d'ensemblier culturel. La SFPI a été appelée à soutenir à 2 reprises le financement des activités de BOZAR.

L'autorité fédérale de tutelle a autorisé à l'époque une augmentation de capital de 5 millions apportée par la SFP (devenue depuis la SFPI) qui est devenue actionnaire du PBA en 2003. Le capital social est ainsi passé à 22.500.000 EUR. Par ailleurs, pour financer les travaux du Restaurant, ouvert fin 2010, le PBA a dû recourir à l'emprunt d'un montant de 5 Millions auprès de la SFPI.

Durant l'exercice 2011, la SFPI a proposé différentes pistes de conversion partielle de l'emprunt en capital qui, à ce jour, faute de consensus avec d'autres partenaires, sont restées « lettre morte ». La SFPI nourrit l'espoir que, avec la bonne volonté des autres acteurs publics, une solution puisse être trouvée afin d'améliorer le profil bilantaire de la société.

On relève également que BOZAR a acté une provision fiscale qui lui permet de rencontrer les coûts liés à la solution juridique trouvée avec l'administration fiscale pour ce qui concerne son assujettissement à l'impôt des personnes morales.

Le bénéfice d'exploitation reste négatif à 450.000 EUR fin 2011 et, malgré une bonne tenue des produits financiers, l'exercice 2011 se solde par une perte de 23.322,49 EUR.

Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée en 2012 afin de se prononcer sur les modalités de réduire le volume des pertes reportées qui s'élève à 5,4 millions EUR.

- **China Belgium Direct Equity Investment Fund**

En 2011, 7 nouveaux investissements ont été achevés pour un montant total de 241,71 millions RMB. Jusqu'au 31 décembre 2011, le Fonds a investi dans 33 projets pour un montant total de 1,251 milliard RMB. Un tiers des investissements ont, depuis lors, été cotés en Bourse. Plusieurs entreprises suivent actuellement la même voie.

Le bénéfice net de l'année 2011 s'élevait à 897 millions RMB. Vu le grand nombre d'opérations d'Exit, 600 millions RMB de dividendes ont été alloués aux 9 actionnaires en 2011 et 200 millions RMB ont été réservés.

Les projets d'investissement liés à la Belgique représentent, pour la SFPI, un des points centraux de la gestion des actifs. Ils ont fait l'objet d'une attention particulière de toutes les parties du Fonds ces dernières années. En 2011, le Comité d'investissement a décidé d'investir environ 6 millions EUR dans un projet belge, une entreprise d'énergie solaire thermique.

Il en déduit que fin 2011, le Fonds aura investi un montant global de 9,6 millions EUR dans des projets belges et plusieurs projets belges supplémentaires restent également à l'étude.

- **Techspace Aero**

Techspace Aero SA est une société active dans le domaine de la motorisation et des systèmes de transfert d'énergie et de fluides à destination de véhicules aéronautiques ou spatiaux. Elle fournit également des prestations d'ingénieur, d'assistance et d'études à des tiers en rapport avec l'activité précitée.

La SFPI détient 1,78% des actions de cette société qui depuis de nombreuses années lui assure un dividende de l'ordre de 3% (en 2010, 4%).

En juillet 2011, Pratt & Whitney a cédé ses parts (11,41% du capital) au Groupe Safran. Ce dernier a ainsi renforcé sa participation en la portant à 67%. La Région wallonne (WESPAVIA) complète l'actionnariat avec 31% des parts.

Malgré un environnement économique mondial difficile, les perspectives commerciales dans le domaine de la production aéronautique restent positives (notamment avec le démarrage commercial très satisfaisant des nouveaux Airbus A320 Neo et Boeing 737 Max).

En 2011, le chiffre d'affaire de Techspace Aero SA a augmenté de 15% (364 millions EUR). Techspace Aero SA a clôturé ses comptes avec un résultat positif de 22,6 millions EUR.

- **ArcelorMittal Rodange Schiffange**

Arcelor Mittal Rodange Schiffange est une société luxembourgeoise, filiale à 79,0 % d'ArcelorMittal Belval et Differdange, qui dispose d'une aciérie électrique sur le site de Schiffange et de deux laminoirs sur le site de Rodange. Elle commercialise des rails, profilés, profilés spéciaux, palplanches et ronds à béton auxquels viennent s'ajouter des semi-produits essentiellement destinés aux laminoirs.

La SFPI est titulaire de 450.000 actions ordinaires, 150.000 actions privilégiées avec droit de vote, 50.000 actions privilégiées sans droit de vote et 230.000 parts bénéficiaires de cette SA (environ 9,3 % du capital) ensuite d'un apport de l'État belge.

Dans le cadre d'une évolution économique ralentie, la société a connu quelques difficultés les dernières années et la SFPI a dû enregistrer des réductions de valeurs importantes pour cette participation.

- **Maison de la Radio Flagey**

La SFPI a octroyé en décembre 2008 un prêt de 50.000 EUR à la Maison de la Radio Flagey, celui-ci a été intégralement remboursé le 15 décembre 2011 alors qu'il arrivait à échéance fin 2014.

Enfin, étant donné ses résultats, la Maison de la Radio Flagey ne distribue pas de dividendes. La SFPI détient 6.000 actions, représentatives de 6,98% de son capital.

- **Credibe**

Credibe est une entreprise qui, en 2000, a cédé ses activités d'octroi de crédit hypothécaire à Argenta. Ensuite, en 2001, la gestion des crédits en cours à cette date a été partiellement cédée à NV Stater Belgium. Credibe dispose, dans cette dernière société, d'une participation de 28 %. CREDIBE gère également un portefeuille de créances non privilégiées, des contrats de mobilisation de créances hypothécaires, quelques créances à court terme et des risques (affaires contestées et différends) ainsi qu'un immeuble de bureaux.

Après le calcul des coûts exceptionnels, le résultat net de l'exercice 2011 s'élève à 1.371.774,54 EUR. Un montant de 1.300.000,00 EUR est destiné à l'octroi d'un dividende et au transfert du résultat de cet exercice.

En 2012, CREDIBE instaurera une politique de gestion et de vente des autres actifs à leur valeur optimale.

La rénovation des bâtiments qui hébergent le siège social de CREDIBE, rue de la Loi à Bruxelles, s'achèvera fin juin 2012 afin de permettre un usage multiple (bureaux et appartements).

- **Idoc**

La dissolution de la société a été clôturée le 29 mars 2012 avec un bonus de 633.167,52 EUR pour la SFPI. Néanmoins, ce bonus doit être considéré en perspective de l'arrêt de la production des cartes d'identités classiques depuis 2006. La société, et donc aussi la SFPI, a dû prendre des réductions de valeur considérables à cause de l'absence de la rémunération pour les coûts de production effectués.

- **Zephyr-Fin**

L'activité de Zephyr-Fin se rapporte aux opérations de Sabena et nous vous renvoyons également au rapport relatif aux procès qui sont encore en cours à l'encontre de SAirGroup, SAirlines et Swissair International Finance III, dans le chapitre « Gestion des risques ».

La société, n'ayant plus de revenus de ses activités, mais bien des coûts liés aux affaires judiciaires de Sabena, a du passer, suite aux pertes successives, à une augmentation de capital de 2 million EUR. La SFPI qui est le seul actionnaire de la société, a souscrit à cette augmentation et a libéré un quart. Son total bilantaire s'élevait à 840.932 EUR fin 2011.

- **Certi-Fed**

La société a été créée le 14 juin 2007 dans le cadre de l'opération de restructuration de The Brussels Airport Company (TBAC) et de la création de Brussels Airport Holding (BAH). Elle a pour seul objet de délivrer des certificats avec pour valeurs sous-jacentes les actions de TBAC qui sont en possession de la SFPI. Son bilan s'élevait à 62.886 EUR fin 2011.

- **Fonds Économie Sociale et Durable**

Le Fonds Économie Sociale et Durable est une filiale de la SFPI qui, en vertu d'une loi, a été créée en 2003 pour le compte de l'État en tant que société coopérative et que l'ancienne Société fédérale de Participations et le Fonds de Participations, en tant qu'associés, chacun détenant une action, ont aidé à mettre sur pied. Le capital restant à la création et ensuite, à chaque augmentation, a été intégré par l'ancienne Société fédérale d'investissement et plus tard, par la SFPI, à chaque fois dans une mission déléguée. Par conséquent, nous vous renvoyons au rapport du Fonds Économie Sociale et Durable sous la rubrique « Missions déléguées ».

- **Fonds Starter**

Le Startersfonds est une filiale du Fonds de Participations qui, en vertu d'une loi, a été créée en tant que société coopérative et que l'ancienne Société fédérale de Participations et la Société fédérale d'investissement ont aidé à mettre sur pied, en tant qu'associées. La société a pour objet la collecte de fonds auprès du public, ces fonds étant destinés à renforcer la solvabilité des entreprises en phase de lancement par le biais du Fonds de Participations. Les fonds collectés sont prêtés au Fonds de Participations à un taux du marché de sorte que les comptes annuels sont clôturés avec un équilibre financier.

Les comptes annuels 2011 sont clôturés avec un bénéfice de 5.000 EUR et les bénéfices reportés s'élèvent à 12.248 EUR.

- **Sonaca**

La SFPI détient 7,70% du capital de la société fin 2011.

L'année 2011 a vu des ventes record pour les grands constructeurs aériens (plus de 2.100 commandes pour Airbus et Boeing). Dans ce contexte très favorable, la Sonaca a enregistré une progression de son chiffre d'affaires de 14% par rapport à 2010 et ainsi se rapprocher des chiffres de 2008.

Ces bonnes performances conjuguées au plan de redressement initié en 2009, ont permis au Groupe Sonaca de clôturer l'exercice 2011 sur un bénéfice d'exploitation de 15,4 millions EUR et d'approcher l'équilibre en termes de résultat net. La Sonaca a quant à elle enregistré pour la première fois depuis 2007, un profit (1,6 millions EUR).

Les prévisions pour 2012 sont encourageantes, avec les nouveaux programmes de production, la Sonaca devrait atteindre les volumes de production de 2008, et franchir le cap des 1000 avions livrés à ses clients (914 en 2011).

Ces bonnes performances en 2011 doivent cependant être mises en perspective avec la situation des capitaux propres de la société (-39 millions EUR).

La SFPI est très soucieuse de la bonne santé de la société en ce qu'il s'agit d'un véritable vivier d'ingénieurs qui permet de maintenir un fort know-how dans le domaine aérospatial en Belgique.

Les perspectives

Sur le plan international la SFPI participera au cours du premier semestre 2012 à l'établissement en Chine du Datang - SFPI Venture Capital Investment Fund. L'objet social du fonds d'investissement est l'investissement dans des entreprises technologiques en phase de lancement. Par conséquent, cet investissement sera complémentaire au China Belgium Direct Equity Investment Fund qui est orienté vers des entreprises plus matures. L'investissement dans le Datang - SFPI Venture Capital Investment Fund est par ailleurs financé au moyen des dividendes que la SFPI a reçus du China Belgium Direct Equity Investment Fund.

Egalement concernant la Chine, la SFPI a investi avec le China Investment Corporation (CIC) en 2012 dans le fonds d'investissement dit "miroir". En effet, des bases avaient été jetées en 2007 pour créer un fonds d'investissement qui devait orienter des investissements chinois vers la Belgique et l'Europe. Ce fonds serait donc le fonds d'investissement dit "miroir" du China Belgium Direct Equity Investment Fund. Avec la crise financière, ce projet a été reporté plusieurs fois. A l'heure actuelle, le fonds a été créé à Luxembourg avec la collaboration de A Capital, un groupe private equity, basé à Hong Kong. Dans le même temps, A Capital a créé une filiale en Belgique.

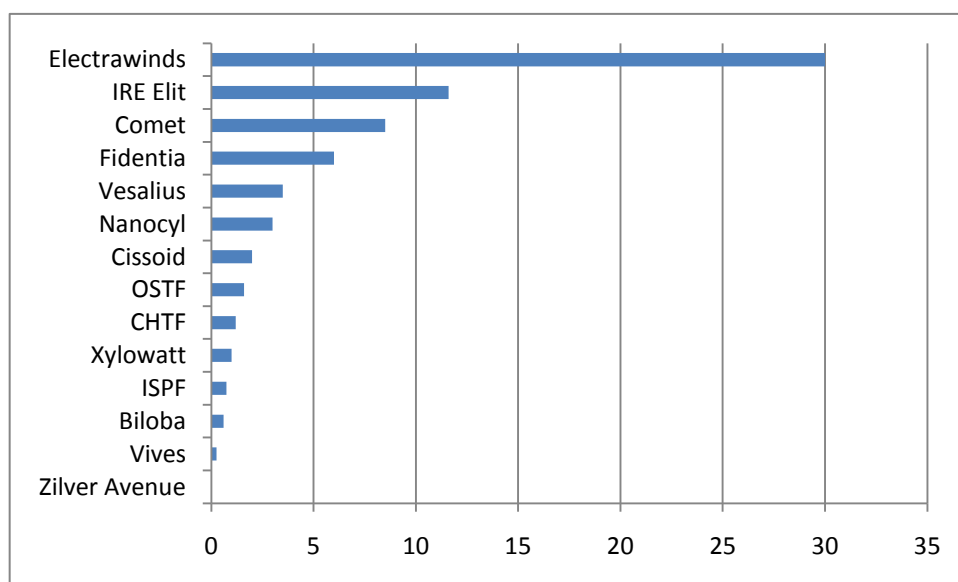
Au premier semestre 2012, la SFPI a encore investi un montant de 12,1 millions EUR dans ASCO.

1.1.1. Société d'investissement

Tableau 10 : Composition du portefeuille des investissements 2011 (en millions EUR)

Zilver Avenue	-
Vives	0,2
Biloba	0,6
ISPF	0,7
Xylowatt	1,0
CHTF	1,2
OSTF	1,6
Cissoid	2,0
Nanocyl	3,0
Vesalius	3,5
Fidentia	6,0
Comet	8,5
IRE Elit	11,6
Electrawinds	30,0

Graphique 9 : Composition du portefeuille des investissements 2011 (en millions EUR)



*

• Electrawinds

Depuis fin 2011, la SFPI a accru sa participation au sein de la société, via l'exercice de ses warrants, pour atteindre 8,33% du capital (soit un investissement de 30 millions EUR pour 1.687.094 actions). L'année 2011 a été marquée par l'arrivée, en 2010, d'un Fonds commun de placements français dans le capital de la société, par la recherche constante d'un partenaire industriel/financier qui soit de nature à asseoir durablement l'assise financière de la société, afin de lui permettre de réaliser ses plans de développement. Après quelques démarches prometteuses mais infructueuses en 2011, des transactions sérieuses ont été nouées avec une société cotée en Allemagne et devraient aboutir à un apport en espèce qui avoisinerait les 100 millions EUR. A la suite de cette opération, encore à finaliser, la SFPI deviendrait titulaire de parts de cette société. Il est encourageant de constater qu'à la suite de la due diligence menée par cette société cotée, la valorisation des actions d'Electrawinds est supérieure à la valeur retenue lors de l'entrée de la SFPI dans le capital d'Electrawinds.

L'année 2011 a vu les postes des actifs immobilisés et des actifs financiers s'accroître fortement pour atteindre respectivement : 137 millions EUR (103 Millions EUR en 2010) et 123 millions EUR (97,3 millions EUR en 2010). Nonobstant ces accroissements, le total bilantaire est en recul de 2 millions EUR par rapport à 2010.

Malgré un résultat d'exploitation positif (mais en baisse par rapport à 2010), la société dégage une perte de 4,18 millions EUR. Elle vient en diminution des bénéfices reportés des années précédentes.

Egalement en 2011 :

- L'obtention de nombreux permis et l'érection d'une série d'installations,
- La prise de participations dans des dossiers EW Bastogne, EW Evolis Wind, EW Windpark Maldegem (Ballycaden 2012 en Irlande),
- 1^{er} projet solaire en Italie – unité de stockage de Biomasse à Bruges – 1^{er} champs éolien en Bulgarie.

Ce sont en tout et pour tout 748 Millions Kwh « électricité » qui sont actuellement opérationnels/installés par EW.

EW reste un maillon essentiel de politique menée par la SFPI dans le soutien au développement des énergies renouvelables.

• IRE-Elit

IRE-Elit est une société que l'Institut des Radioéléments a créée afin d'exploiter les unités de radio pharmaceutique et de services liées à l'observation, la prévention et l'aide au démantèlement de sources radioactives.

En 2010, la SFPI a acquis dans cette filiale une participation de 49,9% et a alloué à cette filiale un prêt obligataire de 7,2 millions EUR afin de soutenir ses activités.

Le total bilantaire s'élève à 13 316 345 EUR et l'exercice 2011 porte une perte de 1 123 227 EUR. La perte à reporter s'élève à 1 547 196 EUR et les fonds propres à 6 952 804 EUR.

La perte est liée à l'absence de chiffre d'affaire du projet « Radiopharma ». Le retard connu dans l'obtention des autorisations et autres permis a pesé sur la mise en route du projet. Ce retard est à présent résorbé et la société a saisi cette opportunité pour actualiser le business plan initial et réexaminer les attentes du marché.

Le nouveau business plan fait apparaître des besoins de trésorerie à moyen terme plus importants, le soutien financier des actionnaires sera sollicité via la libération de la seconde tranche de l'emprunt SFPI. Il est essentiel de maintenir l'effort sur le volet radiopharmacie qui doit devenir le moteur de la société. A cet égard, le choix que le Conseil d'administration arrêtera quant aux marchés à exploiter sera fondamental pour la continuité de l'activité de l'entreprise. La SFPI restera vigilante en 2012 sur le développement de la société et l'impact sur la valorisation de cette participation.

• Comet

La SFPI a participé à l'augmentation de capital de Comet Sambre, une entreprise de traitement des déchets, intervenue le 15 décembre 2011 à concurrence d'un montant d'environ 5 millions EUR et s'est engagée à souscrire à un emprunt pour 5 millions EUR. Une première tranche d'1 million EUR a été versée le 20 décembre 2011 au taux de 3,687%

La SFPI a également participé à l'augmentation de capital de Comet Traitement intervenue le 15 décembre 2011 à concurrence d'un montant d'environ 2,5 millions EUR et s'est engagée à souscrire à un emprunt pour 2,5 millions EUR. Une première tranche de 0,5 million EUR a été versée en janvier 2012 au taux de 3,447%.

Le capital social de Comet Sambre s'élève à 14.508.871,90 EUR et celui de Comet Traitement à 5.071.541,92 EUR.

La SFPI détient 7,035 % des actions dans Comet Sambre et 7,265% dans Comet Traitement. La SFPI est représentée au sein du Conseil d'Administration de chaque société.

Ces 2 sociétés aux activités complémentaires permettent à la SFPI d'être présente dans le secteur du traitement et de la valorisation des métaux ferreux et non-ferreux.

• Fidentia Green Buildings

Fidentia Green Buildings SCA est un fonds dont l'objectif est de lever des fonds en capital risque, ventilés 50/50 entre capital et emprunt subordonné. Il est gouverné notamment par les principes suivants: investissement dans des immeubles à usage principal de bureaux sis en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne, en France ou aux Pays-bas - revêtus d'une certification en tant qu'immeuble vert.

La SFPI détient une participation de 21,33% et a libéré la somme de 3 millions EUR sous forme d'emprunts obligataires dans ce fonds.

L'exercice 2011 se clôture sur une perte de 646.059,28 EUR ce qui conduit à une perte à reporter de 3.261.297,77 EUR.

Au titre d'évènements marquants de l'année 2011, on retiendra plus particulièrement :

- Obtention des permis d'environnement et d'urbanisme du bâtiment sis au 143 Avenue Louise (Projet E-Lite). La démolition a débuté en décembre 2011.
- Cession de l'option relative à la location/achat des emplacements de parking situés dans l'immeuble voisin de l'immeuble SOLARIS.
- Révision du complément de prix d'acquisition des actions Hippogone.

Dès que le bâtiment Solaris aura une occupation de location suffisante, le coupon des prêts subordonnés sera payé. Le taux d'occupation ou de réservation des immeubles demeure par conséquent un élément clé pour le développement et la rentabilité de la société.

- **Vesalius Biocapital 1**

Ce fonds d'investissement spécialisé dans le capital-risque pour les entreprises innovantes du secteur médical a été créé en 2007, sous la forme d'une SICAR luxembourgeoise, pour une durée de maximum 12 ans. 76 millions EUR de capital ont été collectés, la SFPI ayant apporté une part de 5 millions EUR.

Au cours de l'exercice, Vesalius Biocapital a obtenu des produits supplémentaires issus de sa première sortie de 2009, suite au désinvestissement de Fovea Pharmaceuticals SA. Ce produit a été versé aux actionnaires.

En décembre 2011, une nouvelle demande a été introduite concernant 20 % des obligations exigibles des actionnaires afin de libérer davantage le capital. Ainsi, 75 % des obligations exigibles des actionnaires ont été appelés concernant le capital.

En 2012, le fonds d'investissement devra bien préparer la vente des investissements restants.

- **Nanocyl**

Nanocyl SA est spécialisé en Technologies de Nanotubes en Carbone. Nanocyl intègre ses nanotubes en carbone dans des matériaux neufs et existants afin d'améliorer la performance des polymères, métaux, composites et bio-matériaux.

Nanocyl a développé une technologie de fabrication sur mesure de nanotubes en carbones de haute qualité qui améliore les propriétés des applications plastiques et composites (meilleure conductivité électrique, légèreté, recyclabilité, conservation mécanique et élasticité).

La SFPI détient 6,38 % du capital de la société, ainsi qu'un certain nombre de warrants depuis l'augmentation de capital, intervenue le 2 septembre 2011.

Ce sont essentiellement l'intérêt de nouveaux acteurs et le développement de nouvelles applications pour les nanotubes de Carbone qui soutiennent le chiffre d'affaires de la société.

Malgré une perte à affecter de 4.654.350 EUR pour l'exercice 2011, les perspectives en termes de chiffres d'affaires pour 2012 cadrent avec le budget annoncé.

Le total bilantaire s'établit au 31 décembre 2011 à 18,8 millions EUR, en augmentation de plus de 20% par rapport à l'année 2010.

En tant que leader en fabrication industrielle et spécialisée en Technologies de Nanotubes en Carbone, Nanocyl développe des partenariats avec des entreprises de profils fort différents, ce qui permet à la SFPI d'être présente dans des secteurs allant de l'industrie automobile à la décontamination de sites accidentés par des émissions radioactives.

- **Cissoïd**

Cissoïd est une société active dans le domaine de la conception et de la vente de semi-conducteurs et circuits intégrés qui résistent à des températures extrêmes. Elle en sous-traite la production. Elle dispose également d'une activité de consultance en la matière.

La SFPI détient 952.381 actions B (soit 24,16% du capital) de la société, ainsi que 238.095 warrants (venant à échéance en décembre 2013) et ce, depuis l'augmentation de capital intervenue le 20 juillet 2010.

Pour l'année écoulée, la perte reportée fin 2011 s'accroît de 270.000 EUR par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, la tendance reste positive car le revenu global est en hausse de 36% par rapport à l'année 2010 et, pour la 1^{ère} fois depuis la création de la société, l'EBITDA et le cash flow opérationnel sont positifs. Par ailleurs, en termes de commandes, la croissance est de 56% par rapport à l'année 2010.

Par ailleurs, l'année 2011 s'est soldée par le lancement de 7 nouveaux produits, ce qui témoigne de la vigueur de la R&D au sein de la société. Le nombre de comptes clients est également en hausse de 33% par rapport à 2010.

La SFPI est intervenue, via un emprunt pour un montant de 412.280 EUR, dans le cadre d'un renforcement début 2012 des moyens financiers de la société. Ce renforcement a pour objectif de soutenir le développement de la société autour de 3 axes : les canaux de diffusion des produits afin d'être présente auprès des opérateurs-clés des secteurs cibles (fuel et gaz, automobile, aéronautique), les ressources humaines et les processus internes à la société.

- **Open Sky Technologies Fund**

En 2010, la SFPI s'est engagée à investir, au total, un montant de 5 millions EUR dans l'OSTF, à savoir 3 millions EUR dans le fonds propre OSTF et 2 millions EUR dans l'OSTF Belgian Investment Pool. Étant donné que l'État belge participe activement aux programmes de l'Agence Spatiale Européenne, la SFPI a souhaité contribuer à une initiative d'investissement émanant de ce dernier.

Le fonds d'investissement recherche des investissements à un stade précoce dans des entreprises établies dans un État membre de l'Agence européenne pouvant maintenir un niveau technologique suffisamment élevé.

Le fonds est géré par TRIANGLE Capital Venture Group, un gestionnaire de fonds allemand, et, fin 2011, un montant total de 3,7 millions EUR a été versé en capital. Le fonds a actuellement investi dans deux entreprises pour un montant de 2,4 millions EUR, les deux entreprises étant établies en Allemagne.

- **Capricorn Health Tech Fund**

Le 22 décembre 2010, la SFPI a rejoint le Capricorn Health Tech Fund avec un investissement total de 5 millions EUR dans un fonds de plus de 42 millions EUR, ayant pour but d'investir dans des entreprises visant la recherche scientifique et les développements technologiques liés à la prévention, au diagnostic et au traitement des maladies humaines ou la commercialisation de leurs résultats.

Au cours du premier exercice prolongé, le fonds a déjà proposé 3 participations dans des entreprises débutantes : Sequana Medical (Suisse, société qui développe et produit un système de pompe automatisée implantable, afin d'extraire du corps le liquide excédentaire) Nexstim (Finlande, société qui développe une méthode non invasive de stimulation cérébrale pour les diagnostics et les thérapies cérébrales) et Anethon (Belgique, société qui développe et produit des matrices pour les prothèses cardiovasculaires) pour un montant total d'environ 4,1 millions EUR.

- **Xylowatt**

La SA Xylowatt est une société qui a pour objet l'étude, la conception, le développement, la fabrication, la commercialisation, la maintenance et la gestion de systèmes et de services de production d'énergie à partir de biomasse.

Les comptes de 2011 expriment bien la situation de l'entreprise, qui a connu des retards dans son plan d'industrialisation et la conclusion de nouveaux contrats, mais qui a continué à conforter son avance technologique et ses perspectives de marché. Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 1.406.117,48 EUR, tandis que la perte de cet exercice est de 4.194.979,21 EUR.

Xylowatt a reçu des fonds à la hauteur de 950.000 EUR sur le prêt subordonné de 1.700.000 EUR octroyé par la SRIW et la SFPI pour financer un projet important. Xylowatt a également obtenu un emprunt obligataire auprès de ses actionnaires pour un montant total de 1.664.000 EUR.

Les objectifs du pôle Innovation sont déclinés sur 3 axes : la fiabilisation et réduction des coûts d'exploitation par l'amélioration et l'optimisation du processus et des composants des modules de gazéification et de conditionnement du gaz, le développement de nouvelles applications des produits, et le développement de nouveaux produits, rupture technologique de nos produits existants. Cet axe ne mobilise actuellement pas beaucoup de ressources mais sera renforcé dans les prochaines années.

Malgré la croissance incontestable du marché du renouvelable, le processus de vente reste extrêmement long et les leviers de financement des projets ont, jusqu'à présent, été difficiles à activer. Bien que l'augmentation de capital récente d'un montant de l'ordre de 6,2 millions EUR fût un succès, l'accès aux sources de financement des projets reste un défi à rencontrer. Toutefois, l'adoption d'un nouveau business plan par le conseil d'administration permet, de manière réaliste l'émergence d'un cash flow positif en 2014 et assure une trésorerie stable pour les 2 prochaines années à venir.

Post augmentation de capital, la participation de la SFPI s'élève à 14,5%. Vu le prix qui a été retenu pour la dernière augmentation de capital, la SFPI a décidé d'acter une réduction de valeur sur cette participation de l'ordre de 660.000 EUR.

- **Ikaros Solar Park Fund 1**

Ikaros Solar Park Fund est un fonds d'investissement actif au niveau des grandes installations de panneaux photovoltaïques sur les toitures ou terrains de tiers en vue de l'achat d'énergie verte par les propriétaires.

Le fonds a été créé en juillet 2010 et peut disposer d'un capital maximal de 15 millions EUR, une première tranche de 7,5 millions EUR a déjà été mise à disposition. La part de la SFPI s'élève dans l'ensemble à 2,5 millions d'EUR, le solde étant apporté par deux autres sociétés d'investissement, PMV et Crédit Agricole Private Equity.

En ce stade, la SFPI a mis à la disposition du fonds un capital de 762.107 EUR, ce qui a permis avec le concours des versements en capital des autres actionnaires, des installations d'une capacité totale de 12,5 MWc sur les toitures d'entreprises en Flandre pour une valeur totale d'investissement totale de 29,5 millions EUR.

La révision de la politique de subsides est un élément qui devra être pris en compte en 2012. En effet, le taux de rentabilité interne des projets futurs sera mis sous pression.

- **Biloba (Ginkgo Fund)**

La SFPI s'est engagée à prendre une participation de 5 millions EUR dans le capital du Ginkgo Fund, un fonds de financement qui investit dans la réhabilitation des terrains pollués en Belgique et en France. Le capital total engagé des investisseurs s'élève actuellement à 80,8 millions EUR. De ce fait, le fonds est momentanément le plus grand fonds de développement de friches polluées.

Pour la réalisation de cet investissement, la SFPI s'est liée à la Caisse de Dépôts et Consignations (France) dans une holding financière. À cet effet, une société spécifique a été créée, sous le nom de « Biloba ». Le montant total du capital engagé s'élève à 20,6 millions EUR dont 5 millions EUR en provenance de la SFPI.

Le Ginkgo Fund a entretemps un nombre de projets sous gestion ou à l'examen pour un montant de valeur de capital pour le fonds de 43,5 millions EUR. Un projet a été effectivement réalisé, il est situé à Mont Saint Guibert. Trois autres projets sont dans une phase mature avant leur réalisation effective (Lyon, Genas, Tournais) et encore quatre autres projets sont à l'examen.

- **Vives II**

Vives II est le deuxième fonds d'investissement universitaire lancé par l'Université Catholique de Louvain et Sopartec. Avec un premier tour de table atteignant €43 millions et réunissant une dizaine d'investisseurs, dont la SFPI pour un montant de €5 millions, Vives II représente désormais le premier fonds d'investissement européen par sa taille initié par une université. Son objectif est de financer les spin-offs de l'UCL et de ses partenaires ainsi que des start-up technologiques en Belgique et dans les pays limitrophes.

Vives II est un fonds multisectoriel ayant pour mission d'investir dans de jeunes sociétés de haute technologie, et tout particulièrement dans celles portées vers l'éco-innovation. Le "deal flow" de Vives II est notamment assuré par des spin-offs de l'UCL grâce à un accès prioritaire aux technologies de l'Université. L'UCL constitue en effet une source de connaissance et d'innovation très importante de par le nombre de ses étudiants et de ses chercheurs, mais aussi de par la qualité de sa recherche et l'importance des moyens qui y sont dévolus.

- **Zilver Avenue Participatie Maatschappij**

En décembre 2007, la SFPI a investi 0,33 million EUR à titre de capital et 3,67 millions EUR à titre de prêt dans la Société de participation Zilver Avenue, une société orientée sur le lancement d'équipements pour les personnes âgées sur base d'un concept de financement innovant.

L'entreprise a toutefois rencontré des difficultés à cause de frais fixes (trop) élevés, accompagnés de revenus trop bas suite à la crise financière de 2008 (la confiance dans les garanties bancaires offertes pour les obligations achetées a été affectée), la « virtualité » du premier site (qui n'ouvrira ses portes que début 2012), un capital tampon trop limité et insuffisance de compétences dans la direction de la société. Cela a mené à une dépréciation complète dans les livres de la SFPI en 2009.

Au cours de 2011, un renforcement de la base de capital a été recherché et, finalement, l'actionnaire privé a vendu ses actions à un autre actionnaire privé qui, depuis lors, tente de redresser la barre, en étroite collaboration avec la SFPI.

Depuis fin décembre 2011, la société est provisoirement sous la protection de la loi sur la continuité des entreprises à cause d'un endettement trop élevé et afin de retrouver une base saine pour une reprise des négociations avec les créanciers.

À l'issue de la protection de la LCE au cours d'avril 2012 un nouvel investisseur privé a été trouvé et il est disposé à réaliser une injection de liquidités de 2,75 millions EUR, outre l'injection de 12 millions EUR de la SFPI, dans les deux cas sous forme de participations, afin de désendetter la société. Un accord a été atteint avec le principal créancier.

À court terme, les défis sont désormais, l'assurance du droit au logement pour les clients, la mise en conformité des packs de service offerts par rapport au marché, l'achèvement complet du site de Cantecroy à Mortsel et la création d'un modèle d'entreprise rentable et stable.

Navitell

La société a été déclarée en faillite en décembre 2011.

Les perspectives

En 2012, la SFPI a encore investi dans un fonds d'investissements universitaire, le fonds QBIC Fund qui a été créé en collaboration avec Universiteit Gent, Vrije Universiteit van Brussel, Universiteit Antwerpen et quelques investisseurs financiers. Par ailleurs, la SFPI est en discussion pour investir également dans un autre fonds universitaire, le fonds Theodorus III.

Egalement, au premier semestre 2012, une participation de 2 millions EUR a été prise dans le capital de NovoPolymers SA, une société spécialisée en films qui enveloppent les piles solaires et les préparent pour l'assemblage des panneaux solaires. En outre, un prêt a été consenti à l'entreprise d'un montant de 2 millions EUR pour son expansion en Asie – probablement en Chine – une région où il y a encore suffisamment de croissance potentielle pour des produits photovoltaïques de qualité.

La SFPI a signé un accord avec Publigas pour une participation future dans Fluxys, afin de renforcer le réseaux étranger en vue de sécuriser l'approvisionnement de la Belgique.

Une évaluation

En comparaison avec le portefeuille du holding, le portefeuille d'investissements reste modeste. Tenant compte des investissements du premier semestre 2012, le total des investissements attribués s'élève aujourd'hui à 124 millions EUR, répartis entre 19 entreprises. Sur ces 19 entreprises, une a été déclarée en faillite (Navitell) et une autre a été placée sous le régime d'une organisation judiciaire (ZilverAvenue). Ces deux investissements représentent une valeur de 5,25 millions EUR, déjà dépréciés entièrement dans les exercices précédents. L'entreprise qui a subi une réorganisation judiciaire a pu poursuivre ses activités après une augmentation du capital, à laquelle la SFPI a participé.

Selon l'aperçu des investissements réalisés, on peut conclure que, dans sa fonction d'investissement, la SFPI accorde une attention toute particulière aux entreprises innovantes et aux entreprises qui contribuent à la production d'énergie verte.

La SFPI investit non seulement directement dans les entreprises, mais aussi indirectement via des fonds d'investissement pouvant avoir un effet de levier dans le développement économique des secteurs dans lesquels ces fonds sont actifs. La SFPI cherche notamment des investissements dans des fonds actifs dans le secteur de l'innovation. Les fonds d'investissement universitaires sont essentiellement actifs dans le transfert de technologie à un stade relativement précoce, ce qui explique l'intérêt sérieux de la SFPI à l'égard de ces fonds.

Les investissements par secteur sont présentés ci-dessous.

Tableau 11 : Investissements selon le secteur : 2006-2011

Secteur	2006 - 2011		premier semestre 2012	
	Nombre	Montants	Nombre	Montants
développement durable – énergies renouvelables	6	60,5	1	4,0
Innovation	8	40,7	2	3,0
Vieillessement	1	4,0	1	12,2
Total	15	105,2	4	19,2

En 2012, La SFPI envisage d'examiner en profondeur la politique d'investissement de ce pilier (aspects économiques, financiers et institutionnels).

2.1.3. Missions déléguées

Tableau 12 : Composition du portefeuille des missions déléguées 2011 ≥ 500 millions EUR (en millions EUR)

Ethias	500
RPI	740
Dexia	1.028
BNP Fortis	2.356
KBC	3.500
Belfius	4.000
BNPP	7.288

Graphique 10 : Composition du portefeuille des missions déléguées 2011 ≥ 500 millions EUR (en millions EUR)

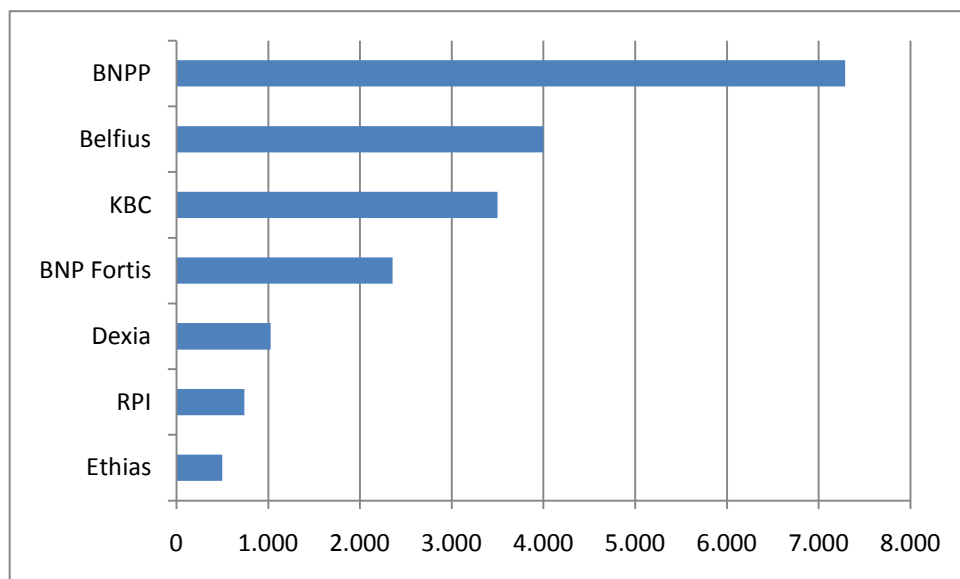
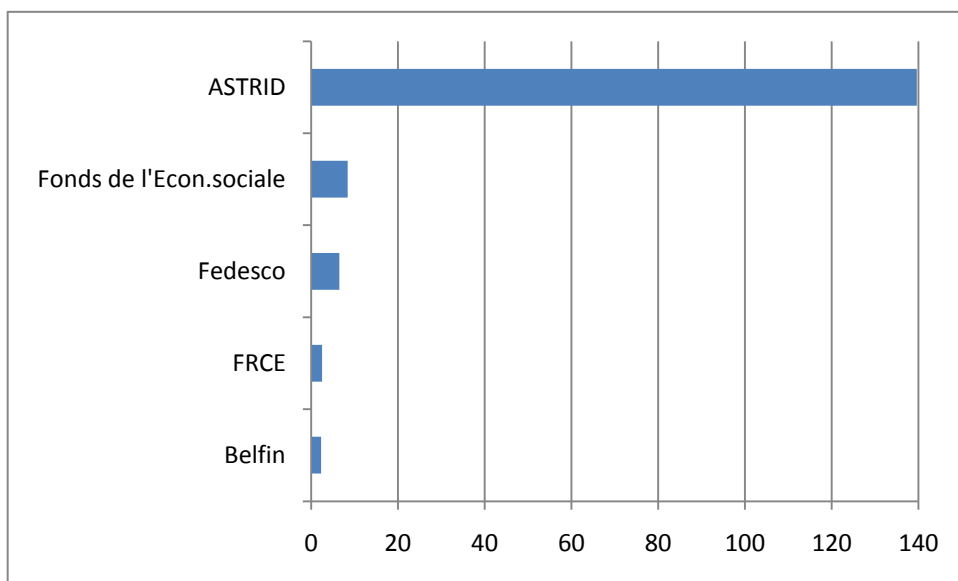


Tableau 13 : Composition du portefeuille des missions déléguées 2011 < 500 millions EUR (en millions EUR)

Belfin	2,3
FRCE	2,5
Fedesco	6,5
Fonds de l'Econ.sociale	8,4
ASTRID	139,6

Graphique 11 : Composition du portefeuille des missions déléguées 2011 < 500 millions EUR (en millions EUR)



- **BNP Paribas**

Le Groupe BNPP a réalisé un produit net bancaire de 42.384 millions EUR en 2011, en baisse de 3,4% par rapport à 2010. Les frais de gestion s'établissent à 26.116 millions d'EUR (-1,5%) et après impact de la dépréciation des titres souverains grecs dans les partenariats d'assurance (-213 millions EUR), le résultat avant impôt s'inscrit en baisse de 25,9% à 9.651 millions d'EUR.

Après la charge d'impôts sur les bénéfices (-2.757 millions EUR) et les intérêts minoritaires (-844 millions d'EUR), le résultat net part du groupe s'établit à 6.050 millions d'EUR, en baisse de 22,9% par rapport à 2010.

La rentabilité des capitaux propres s'établit à 8,8% contre 12,3% en 2010.

Le bénéfice net par action s'élève à 4,82 EUR contre 6,33 EUR en 2010 tandis que l'actif net par action est en hausse de 5,0% par rapport à 2010. Il a progressé de 35,7% depuis 2006, dernière année d'avant crise. Ainsi, le modèle de BNP Paribas assure une croissance robuste de la valeur de l'actif net par action à travers le cycle.

Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires de verser un dividende de 2,10 euro par action, payable au choix en numéraire ou en actions (sous réserve de l'approbation de l'AG). Ainsi, la SFPI, qui détient 10,63% du capital du groupe BNP Paribas, a reçu un montant de 268.269.611,4 EUR fin mai 2011, au titre de dividende pour l'année 2010.

Au 31 décembre 2011, le ratio « common equity Tier 1 » Bâle 2.5, qui inclut le régime de la directive Européenne « CRD 3 » entré en vigueur fin 2011, s'élève à 9,6%. L'objectif fixé par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) de ratio de solvabilité à 9%, fin juin 2012, qui, au-delà de la CRD3, impose une déduction supplémentaire pour les moins-values latentes sur les titres souverains européens détenus, est donc d'ores et déjà atteint avec six mois d'avance, avec un ratio de 9,2%.

- **Belfius**

La crise souveraine qui a particulièrement touché le groupe Dexia à l'été 2011 l'a obligé à réduire la taille de son bilan et notamment à céder Dexia Banque Belgique à l'Etat belge, le 20 octobre 2011. La SFPI gère cette participation de 100% dans Dexia Banque Belgique, aujourd'hui rebaptisée Belfius, en mission déléguée depuis lors.

En 2011, Belfius a réalisé une perte qui s'élève à 1,367 milliards EUR. Sans éléments exceptionnels, le gain aurait été de 493 millions EUR. Ceux-ci se traduisent principalement par une provision sur la Grèce (réduction de valeur de 72%) de 1,3 milliards EUR, des moins-values sur des portefeuilles (comme celui de Dexia Asset Management qui a été vendu) et d'autres provisions (principalement sur le Holding Communal).

Belfius a l'intention de réduire son profil de risque et de favoriser l'investissement dans les OLO's (gestion bilantaire). L'exposition aux pays PIGSI a déjà été substantiellement réduite en 2011.

Le capital excédentaire selon Bâle 2 s'élève à 2,5 milliards EUR mais les moins-values latentes (dans le portefeuille d'investissements que Belfius a repris du groupe Dexia) à prendre en compte selon Bâle 3 pourraient être à l'origine d'un nouveau besoin de capital. Les bénéfices futurs seront donc utilisés à renforcer le capital, au lieu d'être distribués comme dividendes.

- **KBC Groupe**

Afin de maintenir sa base de capital à un niveau suffisamment élevé, KBC a émis en 2008 et 2009 des instruments visant à renforcer le capital auxquels le gouvernement fédéral belge et le gouvernement régional flamand ont souscrit (chacun pour 3,5 milliards EUR). En outre, KBC a souscrit un contrat de garantie en 2009 avec l'État belge concernant le risque lié à CDO-MBIA.

Le résultat net consolidé du groupe KBC s'est établi à 13 millions EUR en 2011, en net recul par rapport à 2010, qui s'explique toutefois dans une large mesure par des éléments non opérationnels, tels que la baisse de valeur du portefeuille de produits structurés et l'impact négatif de certains désinvestissements substantiels sur le résultat. En effet, l'exposition aux CDO et ABS a été réduite de près de 7 milliards EUR en l'espace d'un an. Ce portefeuille étant garanti par l'état belge, celui-ci a vu son risque diminuer en conséquence.

KBC a la volonté de se profiler en un groupe régional européen encore plus ciblé et à profil de risque réduit, ce qui se traduit aussi par certaines mesures indispensables, comme le désinvestissement de plusieurs sociétés du groupe. De même que les bénéfices générés en interne, ceci permet d'accumuler les ressources nécessaires pour rembourser dans un délai raisonnable les titres de capital de base souscrits par l'État belge et la Région flamande. Ainsi, au début 2012, le groupe a remboursé à l'État belge une première tranche de 0,5 milliard EUR, majorée d'une pénalité de 15%.

En outre, le groupe KBC a versé un intérêt (qui était subordonné à la distribution d'un dividende) de 297.796.608,17 EUR à l'Etat belge en mai 2011 sur le résultat 2010, correspondant à 2,51 EUR par titre. L'état belge détient en effet 118.644.067 représentatifs de l'emprunt subordonné qu'il a accordé fin 2008. Dans cette même optique, un dividende est accordé à l'Etat belge au titre de l'exercice 2011, pour un même montant de 297.796.608,17 EUR.

Par ailleurs, le groupe a continué de réduire le risque inhérent aux obligations d'État de pays d'Europe méridionale et d'Irlande, passant d'un peu plus de 10 milliards EUR en début d'exercice à 4,8 milliards EUR en fin d'exercice.

À fin 2011, le ratio de capital Tier 1 pro forma atteignait le robuste niveau de 13,8% selon Bâle II, y compris les titres de capital de base restants, vendus aux pouvoirs publics.

- **BNP Paribas Fortis**

BNP Paribas a pris le contrôle de Fortis Banque le 12 mai 2009 et a augmenté sa participation dans celle-ci à 74,93% le 13 mai 2009. L'État belge, par l'intermédiaire de la SFPI, détient à présent 25% (+ une action) de Fortis Banque, le reste du capital (0,07%) étant détenu par le public.

En 2011, Fortis Banque s'articulait autour de quatre secteurs opérationnels: Fortis Banque en Belgique, Fortis Banque au Luxembourg, TEB (9ème acteur en Turquie) et BNP Paribas Bank Polska (14ème banque en Pologne).

Pour Fortis Banque, l'année 2011 a été marquée par certaines fusions et acquisitions, par un nouveau plan de gestion des ressources humaines mais également par des événements qui ont impacté tout le secteur bancaire, comme la crise souveraine grecque. Au cours de ces douze mois, le ratio prêts sur dépôts a diminué dans le retail belge (les dépôts ont augmenté de 7% portés par une augmentation de l'épargne à hauteur de 9% tandis que les prêts ont progressé de seulement 5,8% malgré une augmentation des crédits hypothécaires de 12,5%). Ce ratio est par contre plus élevé sur le secteur corporate (qui bénéficie d'un accès aux marchés des capitaux, à l'exception des PME) et en Turquie (où les crédits accordés dépassent les dépôts de plus de 10%), ce qui porte le ratio "loans to deposits" global à 101%.

Le total bilantaire de Fortis Banque s'élevait à 346 milliards EUR fin 2011, situation assez comparable (-0,5%) par rapport à fin 2010.

Par contre, le résultat de Fortis Banque cette année est de 104 millions EUR, soit un résultat en forte diminution par rapport à 2010 (où le bénéfice s'élevait à 1,907 milliards EUR). Cette évolution s'explique en grande partie par une augmentation du coût du risque (qui impacte le résultat d'exploitation de la banque) mais aussi par les événements suivants:

- Un haircut sur la dette grecque (-1,006 milliard EUR sur le résultat)
- Une écriture comptable traduisant une perte de change à constater liée à la fusion de Fortis Bank Turkey avec la TEB (-313 millions EUR sur le résultat) dans laquelle Fortis Banque détient indirectement 44,5%.

L'année 2011 a également été marquée par l'acquisition de Fortis Commercial Finance (dans les mains d'ABN Amro jusqu'alors) actif dans 12 pays et la mise en place d'un nouveau modèle de rémunération qui a consisté

notamment à flexibiliser le package (en termes de mobilité, pension, etc.) mais aussi octroyer une garantie de non licenciement (pour raisons économiques) aux employés contre une réduction de leur salaire fixe.

Fin 2011, le ratio Tier 1 de BNPP Fortis n'a pas évolué: il s'élève toujours à 16,6% sous Bâle 2.

- **Dexia**

Depuis fin 2008 et à l'occasion de l'augmentation de capital à laquelle la SFPI a participé, en mission déléguée, pour 1 milliard EUR, i.e. 5,73 % des actions, Dexia NV se charge de la mise en œuvre d'un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne avec, pour point d'ancrage, une diminution du profil à risque du groupe et la création d'activités bancaires commerciales et au détail classiques en Belgique, au Luxembourg et en Turquie.

Cette stratégie est restée conforme aux objectifs traduits dans la pratique jusqu'à ce que l'aggravation de la crise souveraine au sein de la zone EUR depuis l'été 2011 remette une importante pression sur la position des liquidités du groupe. Dexia NV a été contraint de prendre des mesures drastiques, avec la vente (planifiée) de la plupart des entités opérationnelles, notamment la vente de Dexia Banque Belgique à la SFPI, et ce, en mission déléguée, le 20 octobre 2011. De plus, un programme de garantie provisoire a été activé pour le financement du groupe par les autorités belges, françaises et luxembourgeoises.

Suite à la crise souveraine et aux ventes précitées, les résultats de 2011 ont été marqués par une perte de 11,6 milliards EUR, avec pour conséquence que le ratio Tier 1 a diminué de 13,4 % fin mars 2011 à 7,6 % fin décembre 2011.

Enfin, en mars 2012, un plan de restructuration a été introduit auprès de la Commission Européenne concernant la poursuite du démantèlement du groupe, ainsi que l'introduction de garanties financières définitives accordées par l'État jusqu'à un plafond de 90 milliards EUR en vue d'arriver à une suppression progressive convenable du bilan.

- **Royal Park Investments**

Créée en 2009, RPI continue l'exercice de run-off du portefeuille et a réduit les actifs de plus de 1 milliard EUR, diminuant cette année le portefeuille à 9 milliards EUR. La dette super senior qui se chiffrait initialement à 5 milliards EUR en 2009, a déjà été remboursée à concurrence de 4,5 milliards EUR. Cette dette super senior devrait être remboursée intégralement à la mi-2012.

Malgré de nombreux challenges et un environnement économique difficile, RPI a affiché de très bons résultats en 2011 (près de 300 millions d'EURs de bénéfice) mais le quatrième trimestre 2011 s'est révélé particulièrement volatile et imprévisible.

Les perspectives pourraient donc être moins favorables en 2012 (marchés financiers difficiles et imprévisibles, persistance de la crise immobilière US et de la crise des dettes souveraines en Europe), avec une attention particulière quant aux risques de change USD/EUR.

- **Ethias Finance**

Ethias Finance a réalisé une perte s'élevant à 248.806.748 EUR. Celle-ci s'explique par la réduction de valeur actée sur le titre Dexia (246.865.476 EUR) pour ramener celui-ci à sa valeur de marché au 31/12/2011, soit 0,297 EUR par action, et par les charges des dettes (1.727.517 EUR).

De nombreuses cessions ont eu lieu au cours de l'année 2011. Parmi celles-ci, Ethias SA a cédé l'ensemble de ses actions (98.235.361 actions) dans Dexia SA à Ethias Finance. L'emprunt obligataire de 278 millions EUR qui a été émis par Ethias Finance le 16 janvier 2012 pour financer cette opération a été souscrit à concurrence de 81,6 millions EUR par la SFPI, agissant en mission déléguée.

Cet emprunt est remboursable à échéance (soit en janvier 2019) et est porteur d'un intérêt annuel de 7,5%. Le paiement des intérêts et le remboursement du capital à terme seront assurés au moyen des liquidités générées par les dividendes provenant d'Ethias SA. Une convention de facilité de crédit signée début janvier 2012 prévoit la mise à disposition annuelle de fonds par Ethias SA à Ethias Finance SA afin d'offrir une sécurité supplémentaire aux investisseurs dans l'hypothèse où les dividendes versés par Ethias SA ne seraient pas suffisants pour couvrir les intérêts annuels liés à l'emprunt obligataire. De plus, les 20.000.000 d'actions d'Ethias SA ont été mises en gage.

- **A.S.T.R.I.D.**

Depuis la reprise des actions du Holding Communal, la SFPI détient à partir de septembre 2011 la totalité des actions de la société A.S.T.R.I.D., la société qui assure l'exploitation et l'entretien du réseaux de radiocommunication pour les services de secours et de sécurité dans notre pays.

En 2011 le bénéfice s'élevait à 5,5 millions EUR, contre 2,2 millions EUR en 2010. Les pertes reportées s'élèvent encore à -26,4 millions EUR.

La société est en vitesse croisière et elle est confrontée à un défi de taille: moderniser son système de télécommunication qui a été construit début 1998, il convient de le rénover et l'adapter en même temps aux nouveaux besoins. En vue d'y parvenir, l'entreprise a commencé un audit avec le gouvernement et la SFPI, ce qui doit conduire à un environnement de travail stable pour ASTRID II est clair que le gouvernement joue un rôle important dans le fonctionnement de la société étant donné que l'Etat subventionne les frais de fonctionnement du système de communication.

- **Fonds de l'économie sociale et durable**

La SC Fonds de l'économie sociale et durable, constituée en 2003 pour le compte de l'État par la SFPI qui avait pour but de soutenir des initiatives privées dans l'économie sociale.

Après une perte considérable enregistrée en 2008 sur un ensemble de produits de placement structurés, les capitaux propres sont devenus largement négatifs. Il s'imposait par conséquent de décider la mise en liquidation de la société, compte tenu de la volonté du législateur au 8 juin 2008. La liquidation a été décidée lors de l'assemblée générale du 24 septembre 2009 et le Fonds de participation a été désigné en tant que liquidateur.

Les comptes annuels 2012 sont clôturés avec une perte de 340.745 EUR et les pertes reportées s'élèvent à -29.330.910 EUR.

- **Fedesco**

Fedesco est une filiale à 100 % de la SFPI dont l'activité principale vise à accompagner l'autorité publique fédérale dans ses choix afin de réduire l'impact environnemental des bâtiments qui appartiennent à l'État.

Le chiffre d'affaire lié aux projets d'efficacité énergétique (mission principale de Fedesco) a augmenté en 2011 de 60%. Le principal facteur ayant impacté cette évolution positive est l'amélioration de l'efficacité de l'organisation. Le chiffre d'affaire peut être réparti entre les projets en phase d'étude et les projets en phase de réalisation. En valeur absolue, le chiffre d'affaire lié aux études est quasi équivalent entre les 2 années : 1,2 millions EUR en 2010 pour 1,25 millions EUR en 2011. C'est donc principalement le nombre de travaux d'efficacité énergétique qui a augmenté en 2011, passant de 1,8 millions EUR à 3,75 millions EUR avec un nombre de membres du personnel identique.

Le total des contrats conclus jusque fin 2011 s'élève à un peu plus de 24,8 millions EUR (HTVA) que Fedesco a, depuis sa création en 2005 jusqu'au 31/12/2011, réalisé à hauteur de 11,5 millions EUR.

Pour la poursuite des activités de Fedesco, la SFPI a libéré au cours du premier trimestre 2011, le solde 2,5 millions EUR de l'augmentation de capital de 5 millions EUR.

La société a clôturé ses comptes avec un léger bénéfice. La perte reportée s'élève maintenant à 5.559.242 EUR.

- **Fonds de Réduction du Coût global d'Énergie**

Le Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie (FRCE), une filiale à 100 % de la SFPI, a été créé afin d'intervenir dans le financement de mesures structurelles visant à favoriser la réduction du coût global de l'énergie dans les logements privés pour le groupe cible des personnes les plus démunies, et dans l'octroi d'emprunts bon marché en faveur de travaux visant à favoriser la réduction du coût global de l'énergie dans les habitations privées.

L'année 2011 a été une année charnière du fait de l'augmentation du nombre des nouvelles entités locales, et donc du nombre et du volume des nouveaux prêts octroyés. Fin 2011, le nombre total de demandes de crédits s'élevait à 10.750 dont 9.798 avaient déjà été octroyés. L'accélération peut se voir dans l'évolution des prêts individuels octroyés aux particuliers, sachant que chaque prêt individuel ne dépasse que rarement 10.000 EUR, cela nous conduit en 2011 à un total cumulé de 67.876.582 EUR

Le FRGE clôture ses comptes avec un bénéfice avant impôt de l'ordre de 0,9 million EUR. L'équilibre financier après 2011 dépendra d'une part de la reconduction et de l'octroi d'une éventuelle augmentation des subventions annuelles prévues, et d'autre part de la prolongation de la subvention en intérêts pour couvrir les frais financiers de l'emprunt obligataire, et de l'ouverture de crédit auprès de la Trésorerie. Le FRGE fait partie des institutions dont les compétences sont appelées à être transférées par le Gouvernement fédéral vers les régions. A ce stade, la SFPI ne connaît ni les modalités, ni le timing de ce transfert.

- **Belfin**

La société a été mise en liquidation en 2001. Outre la SFPI qui détient 26 % des actions, les actionnaires sont l'État directement à hauteur de 38,7 % et des actionnaires privés pour le solde.

Afin de pouvoir clôturer la liquidation, la société attend la décision du juge en appel concernant sa créance envers une entreprise à qui elle avait octroyé un crédit. L'arrêt est attendu au courant 2012.

2.2. Gestion

Conformément à la loi du 2 avril 1962 et aux règles de bonne administration, la composition du conseil d'administration est équilibrée et le conseil est assisté par trois comités. L'attention nécessaire est consacrée aux conflits d'intérêts ainsi qu'à la transparence des rémunérations. La SFPI attache en outre une importance particulière à la relation avec son actionnaire.

2.2.1. Relation avec les pouvoirs publics

Toutes les actions et tous les droits de vote de la SFPI sont aux mains des autorités fédérales.

L'État remplit deux fonctions vis-à-vis de la SFPI : actionnaire et commanditaire d'opérations en cas de missions déléguées.

Le conseil d'administration a approuvé la note d'orientation stratégique de la SFPI en date du 12 mars 2007 et le Conseil des ministres en a pris acte. Ces lignes directrices forment depuis lors la base de la politique d'investissement de la SFPI. Dans le courant de 2012, une actualisation de la stratégie sera effectuée.

En vertu de sa loi organique, la SFPI est chargée de mener des missions déléguées. Les conditions auxquelles sont soumises les interventions de la SFPI sont en principe fixées dans une convention propre à chaque projet. Chaque mission est accomplie au moyen des fonds que l'État transfère au préalable à la SFPI.

Afin d'assurer la fluidité du fonctionnement de ces missions, la SFPI est titulaire d'un compte courant interne au nom de l'État sur lequel sont enregistrées toutes les recettes et toutes les dépenses liées à l'accomplissement des missions, et qui conformément à la loi doivent être financées par l'Etat.

2.2.2. Conseil d'administration

a) Organisation du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de douze membres, dont deux revêtent le statut d'administrateur indépendant. Contrairement aux autres membres qui ont été nommés par arrêté royal, ces administrateurs indépendants ont été nommés par l'assemblée générale sur proposition d'un jury externe.

Il est prévu que les membres du conseil d'administration totalisent au maximum trois mandats administratifs dans des sociétés commerciales (sises en dehors du périmètre de la SFPI). Au moins un tiers des membres compte au maximum un mandat administratif dans une société commerciale. Ces restrictions ne sont pas applicables aux mandats exercés dans les filiales et, plus généralement, dans le cadre de missions dont un administrateur a été chargé par la société. Le conseil d'administration compte autant de membres d'expression francophone que néerlandophone.

Le président remplit la fonction de conseiller vis-à-vis de l'administrateur délégué et est chargé par le conseil d'administration d'exécuter des missions spéciales. Dans le cadre de l'exécution de la gestion journalière, la société est représentée par l'administrateur délégué. Dans les autres cas, la société est représentée, sauf délibération spéciale du conseil d'administration, par le président et l'administrateur délégué, ou par l'un d'entre eux et un administrateur.

On dénombre trois comités dont les membres ont été choisis au sein du conseil d'administration : le comité stratégique, le comité d'audit et le comité des rémunérations. Au moins un des administrateurs indépendants est à chaque fois désigné dans le comité d'audit et dans le comité de rémunération.

Les administrateurs indépendants établissent annuellement un rapport qui est incorporé au rapport de gestion.

Le commissaire du gouvernement, qui peut participer aux séances du conseil d'administration, prend connaissance de toutes les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration, et peut se faire communiquer toutes les informations utiles.

Le mandat de six administrateurs prendra fin au 1^{er} novembre 2012, l'Etat devra donc préalablement prendre une décision à ce sujet.

b) Règlements d'ordre intérieur

En vue d'une application correcte et transparente des règles en matière de bonne gouvernance, le conseil d'administration a approuvé les documents suivants :

- Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration,
- le règlement d'ordre intérieur de l'administrateur délégué,
- le règlement d'ordre intérieur du comité stratégique,
- le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit,
- le règlement d'ordre intérieur du comité de rémunération.

On relèvera qu'en conséquence de ces différents textes, le conseil d'administration et l'administrateur délégué ont procédé à une auto-évaluation.

c) Composition du conseil d'administration

Hormis les deux administrateurs indépendants, les membres du Conseil d'administration sont désignés par arrêté royal en fonction de la complémentarité de leurs compétences en matière d'analyse financière, d'affaires judiciaires, d'affaires économiques et d'investissements internationaux.

Le Conseil d'administration a tenu 14 séances au cours de l'exercice comptable 2011.

Le conseil d'administration se compose comme suit :

- Robert TOLLET, Président ; Président du Conseil central de l'économie ;
- Koenraad VAN LOO, Administrateur délégué;
- Olivier HENIN, Vice-président ; Directeur de cabinet du Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères ;
- Jan VERSCHOOTEN, Vice-président ; Commissaire-adjoint au Bureau fédéral du plan ;
- Karin MOYKENS, Administrateur ; Directrice de Cabinet du Ministre flamand du Bien-être.
- Ilse VAN DE MIEROP, Administrateur ; Avocate pour la société DLA Piper ;
- Isabelle VIENNE, Administrateur ; Pricing manager chez SA Belgacom ;
- Jeanine WINDEY, Administrateur indépendant ; Avocate pour la société Philippe & Partners ;
- Jean COURTIN, Administrateur ; Administrateur de sociétés ;
- Hans D'HONDT, Administrateur ; Président du comité de direction du Service Public Fédéral Finances ;
- Koenraad DOM, Administrateur indépendant ; Global risk manager à la société Nyrstar ;
- Philippe LALLEMAND, Administrateur ; Directeur de la société Ethias ;

Le commissaire du gouvernement de la SFPI est monsieur Bruno GUIOT qui est invité à chaque séance du Conseil d'administration. Il est auditeur général auprès de l'Administration de la Trésorerie.

Le secrétaire du Conseil d'administration est monsieur Johan De KETELBUTTER, conseiller général à la SFPI.

d) Comités

Le comité stratégique se compose de quatre membres, à savoir du président et des deux vice-présidents du conseil d'administration ainsi que de l'administrateur délégué.

Le comité d'audit et le comité de rémunération se composent respectivement de trois et de quatre membres, dont au moins un membre possède le statut d'administrateur indépendant.

Le comité de rémunération établit sur une base annuelle un rapport des rémunérations qui est repris dans le rapport de gestion (voir infra).

Les membres suivants ont été désignés dans les comités :

Comité stratégique	Robert Tollet, président
	Olivier Henin
	Koenraad Van Loo
	Jan Verschooten
Comité d'audit	Koenraad Dom, président
	Isabelle Vienne
	Jan Verschooten
Comité de rémunération	Jeanine Windey, présidente
	Jean Courtin
	Hans D'Hondt
	Ilse Van de Mierop

Le nombre de séances tenues par chacun des comités au cours de l'exercice 2011 se décompose comme suit:

Comité stratégique	5
Comité d'audit	2
Comité de rémunération	2

e) Les rémunérations

Le président, les vice-présidents ainsi que les membres du Conseil d'administration reçoivent une indemnité fixe, dont le montant a été établi par l'assemblée générale. La rémunération de l'administrateur délégué est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération. Le comité de rémunération intervient également dans l'établissement de toute indemnité versée aux membres des organes de gestion, ainsi qu'aux membres de la direction et aux cadres de la société.

Les indemnités suivantes ont été octroyées aux membres des organes de gestion.

Chaque administrateur reçoit une rémunération fixe de 11.155 EUR par an.

La rémunération supplémentaire du président du conseil d'administration, en cette qualité, s'élève à 11.155 EUR par an, contre 5.577,5 EUR par an pour les vice-présidents. Le président perçoit en outre une rémunération de 219.000 EUR par an pour ses missions spéciales.

La rémunération prévue pour la fonction d'administrateur délégué s'élève à 290.000 EUR par an depuis 2006, montant qui a été ensuite majoré à chaque fois le 1^{er} novembre, de 25.000 EUR pour les exercices 2007, 2008 et 2009. Les rémunérations perçues par le président et l'administrateur délégué sont indexées chaque année.

Les membres du comité stratégique, à l'exception de l'administrateur délégué, perçoivent 1.200 EUR par réunion. Les membres du comité d'audit ainsi que du comité de rémunération reçoivent 400 EUR par séance, tandis que le président de chacun de ces comités se voit octroyer la somme de 600 EUR à chaque réunion.

Les indemnités et rémunérations suivantes ont été versées en 2011 (en EUR) :

	Rémunérations pour les fonctions exercées au sein de la société	Indemnités en tant que membre de l'organe
Conseil d'administration		
président	241.397	22.310
administrateur délégué	401.050	11.155
vice-présidents (ensemble)		33.465
autres membres du conseil (ensemble)		89.240
Comité stratégique		
le président		6.000
les membres (ensemble)		9.600
Comité d'audit		
le président		1.200
les membres (ensemble)		1.600
Comité de rémunération		
le président		1.200
les membres (ensemble)		2.000

L'administrateur délégué et le président bénéficient d'une pension de retraite et de survie fixée par le conseil d'administration. En 2011, la société a participé au financement de l'assurance de l'administrateur délégué pour un montant de 51.522 EUR, et pour un montant de 18.691 EUR à celui de l'assurance du président.

f) Règlement des conflits d'intérêts

Les règles légales de prévention de conflits d'intérêts prévues à l'article 523 du Code des sociétés s'appliquent à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement.

L'article 3 ter §2 de la Loi de 1962 prévoit, en outre, que sans préjudice de l'article 523 du Code des sociétés, si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé ou susceptible de le devenir, de quelque nature qu'il soit, à un projet d'opération ou de décision relevant du conseil d'administration, il ne peut assister aux délibérations du conseil d'administration ni prendre part au vote sur le projet.

En vue de prévenir spécifiquement tout conflit au sein de la SFPI, il incombe à chaque administrateur de prendre les dispositions nécessaires pour éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la SFPI.

Il peut de même se produire qu'une opération soumise au conseil d'administration soit susceptible d'intéresser une autre société dans laquelle un administrateur a un mandat. Dans une telle hypothèse, qui peut impliquer dans certains cas un conflit de fonctions, la Société Fédérale de Participations et d'Investissement a décidé d'appliquer une procédure calquée en grande partie sur celle prévue par l'article 523 du Code des sociétés en matière de conflits d'intérêts.

L'administrateur concerné signale immédiatement au Président du conseil d'administration et à l'administrateur délégué l'existence d'une telle situation. L'administrateur délégué veille également à identifier l'existence d'une telle situation.

Une fois le risque identifié, l'administrateur concerné et l'administrateur délégué examinent ensemble si les procédures de « *chinese walls* » adoptées au sein de l'entité dont fait partie l'administrateur concerné permettent de considérer qu'il peut, sans conteste, et sous sa seule responsabilité, assister aux réunions du conseil d'administration. Au cas où de telles procédures n'auraient pas été mises en place, l'administrateur accepte de voir appliquer les règles en matière de conflit d'intérêts et de ne pas recevoir les informations afférentes à cette décision.

Le procès-verbal du conseil d'administration constate le respect de cette procédure ou explique la raison pour laquelle elle n'a pas été appliquée. Cette procédure cesse de s'appliquer dès que le risque disparaît.

Le cas échéant, cette procédure se cumule avec l'article 523 du Code des sociétés, lorsque cette disposition est applicable.

En application des lignes directrices susmentionnées, neuf conflits d'intérêts potentiels ont été identifiés au cours de l'exercice, suite à quoi les administrateurs concernés n'ont pris part ni à la délibération, ni au vote.

g) Conformité

Dans le cadre de ses activités, la SFPI est amenée à recueillir des informations parfois sensibles relativement aux entreprises dans lesquelles elle est intervenue.

Plus généralement, de par son expérience, la SFPI est devenue un centre de connaissances dans le domaine des participations publiques : développement d'expertise en matière d'opérations financières complexes, pilotage lors d'opérations financières, soutien administratif ou au ministre de tutelle en matière de gestion des participations. Si certaines de ces connaissances relèvent du « *know-how* », d'autres, singulièrement celles acquises lors du pilotage d'opérations financières ou du soutien administratif en matière de gestion de participations, peuvent constituer des informations sensibles du point de vue des entreprises concernées.

La SFPI a estimé qu'il était contraire aux principes de bonne gouvernance que les administrateurs et les personnes qui, en raison des fonctions qu'elles exercent, ont accès ou sont susceptibles d'avoir accès à ces informations sensibles, puissent les communiquer à des tiers, les rendre publiques ou les utiliser pour réaliser ou faire réaliser des opérations concernant leur patrimoine ou le patrimoine d'un tiers.

Il est vrai que lorsque ces informations concernent des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers ainsi que l'arrêté royal du 5 mars 2006 relatif aux abus de marché comportent une série de règles destinées à prévenir les abus de marché (opérations d'initié et manipulations de marchés) en imposant certaines obligations, d'une part, à l'émetteur et, d'autre part, aux personnes exerçant des fonctions dirigeantes au sein de celui-ci ou pouvant disposer d'informations privilégiées.

Mais cette réglementation a été jugée insuffisante pour rencontrer les problèmes spécifiques auxquels la SFPI est confrontée concernant les informations sensibles dont elle dispose, notamment depuis que la SFPI détient en mission déléguée des participations au sein de certaines sociétés cotées en bourse.

D'une part, parce que la plupart des entreprises dans lesquelles la SFPI intervient, que ce soit par une prise de participation, un financement ou autrement, ne sont pas des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé, de sorte que cette réglementation ne trouve pas à s'appliquer.

D'autre part, parce que ce qu'il convient d'éviter, ce n'est pas tellement que les personnes qui exercent au sein de la SFPI des fonctions réalisent des opérations sur les titres des entreprises dans lesquelles la SFPI intervient, mais qu'elles diffusent ces informations ou les utilisent pour réaliser ou faire réaliser des opérations dans le secteur de l'économie concerné.

Dès lors, il est apparu opportun à la SFPI d'arrêter des règles *ad hoc* et d'y faire adhérer, par le biais d'un règlement de compliance interne, les personnes qui exercent en son sein des fonctions leur donnant accès ou susceptibles de leur donner accès à des informations sensibles.

Ces règles s'inspirent dans une certaine mesure des réglementations précitées en matière d'abus de marché de transactions personnelles par les collaborateurs des entreprises d'investissement, et ont été adaptées à la situation particulière de la SFPI.

2.2.3. Chartes

À l'occasion de la fusion entre la SFI et la SFP, la SFPI s'est engagée dans une réflexion fondamentale sur le rôle qu'il lui revient d'assumer dans chacun des trois piliers de son objet social.

L'un des objectifs de cette fusion a été de renforcer l'efficacité et la cohérence de la politique d'investissement de l'État et de l'orienter vers une gestion globale des participations de l'État à finalité économique et vers le développement d'une politique proactive en matière d'investissements.

La SFPI a entendu préciser, sous la forme de chartes, les principes régissant son intervention dans les trois principaux domaines d'activité : holding public, société d'investissement et missions déléguées.

En effet, si certains principes fondamentaux sont communs à ces trois champs d'action, comme les critères régissant la prise de participations, les principes de gouvernance d'entreprise, les relations avec les tiers, les règles de processus interne de prise de décisions et la gestion des investissements.

Il n'en demeure pas moins que chacune des missions susmentionnées relève d'une approche spécifique, raison pour laquelle trois chartes ont été rédigées : la charte du holding public, la charte d'investissement et la charte des missions déléguées.

2.2.4. Commissaire de la société

La rémunération du commissaire, la SCRL Mazars Réviseurs d'entreprises, s'élève à 10.580 EUR, hors TVA, et est indexée annuellement.

Le commissaire, durant son mandat au cours de l'exercice comptable écoulé, a fourni à la société des services complémentaires au mandat de commissaire, notamment pour des missions de *due diligence*, pour un montant de 22.055 EUR, hors TVA.

2.3. Assemblées générales extraordinaires

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 3 mars 2011, la règle de la limite d'âge (65 ans) des administrateurs nommés par arrêté royal a été clarifiée. La nouvelle disposition prévoit que les administrateurs nommés par arrêté royal peuvent exercer leur mandat jusqu'au délai fixé par l'arrêté royal.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 3 avril 2012, la date de l'assemblée générale ordinaire a été modifiée. A partir de 2012, l'assemblée annuelle de la société se tient le troisième mercredi du mois de juin.

2.4. Personnel et services de consultation

Le personnel de la SFPI comprend depuis le recrutement en mars 2012 d'un nouveau collaborateur de staff, monsieur Denis Ronday, neuf membres. Monsieur Ronday a obtenu des diplômes en droit, économie et administration publique aux universités de Liège et de Leuven. Il a une expérience comme conseiller du Ministre des Finances et était actif pendant sept ans comme conseiller fiscal et financier auprès de l'Organisation de Coopération et Développement Economiques.

L'équipe qui à côté de l'administrateur délégué, s'occupe de la gestion journalière du portefeuille des investissements, comprend maintenant quatre membres.

La gestion quotidienne est également soutenue par cinq collaborateurs administratifs et financiers.

En plus, depuis la crise financière de 2008 et également en 2011 avec le retour de la crise, la société fait d'avantage appel à des consultants externes, juridiques et financiers, en fonction de la complexité des dossiers.

2.5. Gestion des risques

Nous établissons ci-après un aperçu des principaux risques auxquels se trouve exposée la société sur la base de ses activités et compte tenu de sa structure financière.

2.5.1. Missions déléguées

Dans le cadre des opérations réalisées pour le compte des pouvoirs publics, la SFPI est liée sur le plan juridique, mais les coûts ainsi que les recettes relèvent des pouvoirs publics. La loi de 1962 stipule que l'État procure à la Société Fédérale d'Investissement les ressources financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission et à la couverture des charges qui en découlent. Les opérations exécutées par la Société Fédérale d'Investissement en application de ces missions sont présentées de façon distincte dans leurs comptes.

Les opérations avec les banques sont organisées selon cette disposition.

Pour de telles opérations, la SFPI n'a donc aucun risque à supporter dans la mesure où l'État en assume les conséquences financières. Les coûts des litiges portant sur ces opérations sont également à la charge de l'État. Avec la situation budgétaire étroite, un retard est cependant apparu dans les indemnités par l'État. La SFPI examinera au cours de 2012 avec l'État comment il pourra y être remédié.

Les missions déléguées sont comptabilisées hors bilan et les participations sont, en outre, comptabilisées à leur valeur initiale d'investissement.

2.5.2. Créance sur SN Airholding

Pour pallier la carence créée par la faillite de la Sabena, un certain nombre d'investisseurs privés ont réuni au sein d'un holding, SN Airholding, les capitaux nécessaires afin de fonder une nouvelle compagnie aérienne.

Le 8 février 2002, la SFI, le prédécesseur en droit de la SFPI, a conclu un contrat de prêt avec SN Airholding pour un montant de 125 millions EUR. Fin 2003, une réduction de valeur de l'ordre de 14,2 millions EUR a été actée.

En janvier 2005, le contrat de prêt a été modifié notamment dans ses dispositions relatives à la durée et au taux d'intérêt applicable. La charge totale d'intérêts est prise en compte si certaines conditions relatives aux résultats de SN Airholding et au redressement économique de Delta Air Transport, aujourd'hui Brussels Airlines, sont réunies.

En ce qui concerne le risque de concentration, nous faisons remarquer que la SFPI a prêté un montant substantiel à une seule contrepartie.

Pour l'instant, conformément aux dispositions du contrat de prêt, aucun amortissement n'a encore été enregistré. Il est prévu qu'une première somme de 62,5 millions EUR devienne exigible au plus tard le 31 décembre 2015, le solde pourra être réclamé au plus tard à compter du 31 décembre 2020. Ces délais peuvent être raccourcis si, avant ces dates, plus de 50 % des actions de SN Airholding sont cédées en une seule fois à une autre partie ou si toutes les actions (ou le solde pour autant qu'au moins 50 % des actions aient déjà été cédées) sont cédées en une seule fois, autrement dit dans l'hypothèse d'une reprise de SN Airholding. Entretemps, 45% des actions ont été cédées au groupe Lufthansa.

L'exercice 2011 de SN Airholding a été marqué principalement par la perte substantielle de 80 millions EUR de Brussels Airlines qui a nécessité une réduction de la valeur dans le chef de SN Airholding.

Malgré le fait que SN Airholding respecte toujours ses obligations contractuelles envers la SFPI, celle-ci a décidé, par précaution au vu des résultats de 2011 et de la diminution de la trésorerie de cette société, d'acter une réduction de valeur de 23,3 millions EUR sur sa créance. Si le solvable groupe Lufthansa devait exercer son option d'achat sur le reste des actions de la société, la valorisation devrait naturellement être revue.

2.5.3. Placements de liquidités

La politique de la société en matière de placements de liquidités demeure prudente. Près de 40 % des liquidités est placée dans des certificats du Trésor et dans des OLO. Les autres liquidités sont également placées à court et à moyen terme, notamment dans des dépôts bancaires, des produits structurés simples avec remboursement garanti de l'investissement et, dans une certaine mesure, dans des fonds de placement monétaires qui sont gérés par des banques. La société n'investit pas dans des produits structurés complexes. Les produits bancaires et les obligations d'État sont placés auprès de plusieurs banques, et toujours après avoir mis ces institutions en concurrence.

2.5.4. Solvabilité

La société n'a aucune dette financière.

2.5.5. Liquidités

La société dispose de liquidités suffisantes pour réaliser les tâches qui lui incombent de par la loi. Les moyens dont la société a besoin pour les missions déléguées sont fournis par les autorités fédérales.

2.5.6. Actifs financiers

Pour le solde, les seuls risques potentiels se situent au niveau des participations. Tous les éléments pertinents à disposition à la date du présent rapport ont été pris en considération pour l'établissement d'éventuelles corrections de valeurs, lesquelles figurent dans le « Rapport financier » de la société. Les valorisations sont calculées sur une base individuelle conformément aux règles d'évaluation de la société.

2.5.7. Actions juridiques contre SAirGroup (Sabena)

La SFPI, l'Etat belge et Zephyr-Fin détiennent les participations suivantes dans Sabena : SFPI 1.119.412.313 actions (en mission déléguée) et 81.452.000 actions (pour compte propre), l'Etat belge 640.748.000 actions et Zephyr-Fin 895.323.084 actions.

Le total des actions Sabena s'élevant à 5.426.200.508, les participations de la SFPI portent sur 20,6 % en mission déléguée et 1,5 % pour compte propre, des actions.

Au cours de l'exercice écoulé, la SFPI a poursuivi les actions intentées contre SAirGroup et diverses sociétés de son groupe, actions évoquées dans les précédents rapports. Par ailleurs, la SFPI a été impliquée dans la procédure pénale 2001/89 ouverte à la suite de la faillite de la Sabena.

1. La SFPI a poursuivi, avec Zephyr-Fin et l'Etat belge, l'action intentée à Bruxelles contre SAirGroup, SAirLines, ainsi que Swissair International Finance III (« SIF III »), en vue d'obtenir notamment la condamnation de SAirGroup et SAirLines à réparer le dommage causé par leurs fautes, l'extinction de la créance issue du prêt de 100 millions EUR que SAirGroup a accordé à la SFPI (à l'époque, SFI), en mission déléguée, en 1995 et le rejet des demandes reconventionnelles introduites par SAirGroup et SAirLines contre la SFPI, l'Etat belge et Zephyr-Fin pour 311 millions EUR.

La cour d'appel de Bruxelles a rendu son arrêt le 27 janvier 2011. Elle décide que SAirGroup et SAirLines ont violé les conventions de janvier et du 2 août 2001 mais (en ce qui concerne la SFPI) ne condamne SAirGroup et SAirLines qu'à un montant de 283.276,58 EUR. Ce montant correspond à des frais que la SFPI a exposés en raison des participations qu'elle détient en mission déléguée et pour compte propre dans Sabena. Il se rattache donc à la partie de la participation détenue par la SFPI en mission déléguée (93,2 %) et à la partie de la participation détenue pour compte propre (6,8 %).

La cour d'appel rejette divers postes de dommage, sursoit à statuer (jusqu'à l'issue des procédures pénales) sur les manquements au SMA de 1995 ainsi que sur le remboursement à SIF III du prêt de 100 millions EUR octroyé à la SFPI, en mission déléguée, en 1995 et déboute SAirGroup et SAirLines de leurs demandes reconventionnelles.

Toutes les parties se sont pourvues en cassation contre l'arrêt du 27 janvier 2011 :

- Le pourvoi de la SFPI, de l'Etat belge et de Zephyr-Fin vise entre autres (en ce qui concerne la SFPI) à la cassation des décisions suivantes :
 - le rejet de différentes demandes de dommages et intérêts (prise en charge par la SFPI, agissant en mission déléguée, d'une partie du coût du plan social ; frais exposés en pure perte en 2001); ces frais ont été exposés par la SFPI en raison des participations qu'elle détient en mission déléguée (93,2 %) et pour compte propre (6,8 %). Si la demande de dommages et intérêts formée par la SFPI était déclarée fondée, 93,2 % des dommages et intérêts se rattacheraient à la participation détenue en mission déléguée et le solde à la participation détenue pour compte propre. ;
 - le rejet de la demande de résolution du SMA de 1995 en raison de l'inexécution fautive par SAirGroup et SAirLines des conventions de 2001 ;
 - le rejet de la demande de la SFPI d'opposer à SIF III une exception d'inexécution déduite des manquements de SAirGroup et SAirLines aux conventions de 2001 ;
 - les décisions de surséance à statuer jusqu'à l'issue des procédures pénales.

Si ce pourvoi était accueilli, la cour d'appel de renvoi devrait se prononcer à nouveau sur les demandes de la SFPI rejetées par la cour d'appel de Bruxelles ou à propos desquelles cette dernière a sursis à statuer jusqu'à l'issue des procédures pénales.

En cas de rejet de leur pourvoi en cassation, la SFPI, l'Etat belge et Zephyr-Fin n'auront plus aucune chance d'obtenir, devant les juridictions belges, à l'encontre de SAirGroup et SAirLines, les postes de dommages et intérêts déjà rejetés par la cour d'appel de Bruxelles. En outre, on ne

peut exclure le risque que, lorsque la cour d'appel de Bruxelles statuera sur le prêt de 100 millions EUR, elle condamne la SFPI, en mission déléguée, à rembourser à SIF III le prêt de 100 millions EUR (à majorer des intérêts).

- Le pourvoi de SAirGroup et SAirLines vise notamment à la cassation 1° de la décision de résoudre les conventions de 2001 à leurs torts et 2° du rejet de leurs demandes reconventionnelles dirigées contre la SFPI (tant pour compte propre qu'en mission déléguée), l'Etat belge et Zephyr-Fin (311 millions EUR en principal). Si les demandes reconventionnelles formées par SAirGroup et SAirLines contre la SFPI, l'Etat belge et Zephyr-Fin, en leur qualité d'actionnaires de Sabena, étaient déclarées fondées, la partie de la condamnation totale à charge de la SFPI serait déterminée compte tenu de l'importance de ses participations, par rapport à celles détenues par l'Etat belge et Zephyr-Fin, à savoir 40,9 % pour la participation détenue par la SFPI en mission déléguée et 3 % pour la participation détenue par la SFPI pour compte propre.
- Le pourvoi de SIF III vise à la cassation de la décision de surséance à statuer sur la demande en remboursement du prêt de 100 millions EUR octroyé à la SFPI, en mission déléguée, et sur la demande en garantie introduite par SIF III contre SAirGroup et SAirLines.

Des mémoires en réponse ont été échangés. La Cour de cassation pourrait rendre un arrêt à la fin de l'année 2012 ou, plus vraisemblablement, en 2013.

2. Dans le cadre du litige relatif à la contestation de l'état de collocation établi par les liquidateurs de SAirGroup et SAirLines (qui rejette toutes les créances déclarées par la SFPI, l'Etat belge et Zephyr-Fin), le tribunal de première instance de Zurich a, par une décision du 22 février 2011, rejeté purement et simplement les demandes de la SFPI, de l'Etat belge et de Zephyr-Fin et le tribunal les a condamnés à payer 3 millions CHF à titre de frais de procédure de première instance (1.739.795 CHF à charge de la SFPI). La SFPI, avec l'Etat belge et Zephyr-Fin, ont interjeté appel de cette décision, le 1^{er} avril 2011 et ont avancé une partie des frais de procédure futurs (1.452.200 CHF, dont 885.500 CHF à charge de la SFPI). Les frais de procédure de première instance et d'appel ont été mis à charge de la SFPI en raison des participations qu'elle détient en mission déléguée et pour compte propre dans Sabena. Ils se rattachent donc à la partie de la participation qu'elle détient en mission déléguée (93,2 %) et à la partie de la participation qu'elle détient pour compte propre (6,8 %).

Compte tenu de la jurisprudence du tribunal fédéral, on ne peut totalement exclure le risque que la juridiction suisse d'appel refuse de reconnaître l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles et de surseoir à statuer jusqu'à ce que des décisions ultérieures soient prononcées en Belgique et qu'elle confirme la décision rendue par la juridiction suisse en première instance. Dans cette hypothèse, les frais de procédure (première et deuxième instances) devraient être intégralement payés et, quelle que soit l'issue de la procédure en Belgique, la SFPI, de même que l'Etat belge et Zephyr-Fin, ne pourraient concrètement pas obtenir de dommages et intérêts à charge de SAirGroup et SAirLines.

3. A la suite de la faillite de la Sabena, un dossier pénal 2001/89 a été ouvert du chef d'infractions au Code des sociétés, faux et usages de faux, organisation frauduleuse d'insolvabilité, abus de confiance, abus de biens sociaux, escroquerie, infractions liées à l'état de faillite, etc. La SFPI a été personnellement inculpée dans le cadre de ce dossier de même que l'Etat belge et Zephyr-Fin. La SFPI, l'Etat belge et Zephyr-Fin ne se sont pas constitués parties civiles.

Le Procureur du Roi n'a pas demandé leur renvoi devant le tribunal correctionnel mais d'anciens travailleurs de Sabena ont sollicité ce renvoi, sans préciser les infractions qui auraient été commises. Devant la chambre du conseil du tribunal de première instance de Bruxelles, appelée à statuer sur le règlement de la procédure, ils ont évalué leur dommage à 1 EUR à titre provisionnel.

Le 10 novembre 2011, la chambre du conseil a décidé de ne pas renvoyer la SFPI, l'Etat belge et Zephyr-Fin devant le tribunal correctionnel. Plusieurs parties (des parties civiles et les inculpés que la chambre du conseil a décidé de renvoyer) ont interjeté appel de cette ordonnance devant la chambre des mises en accusation. Cette chambre pourrait connaître de cette affaire en 2012 ou 2013.

Un dossier 2004/82 a également été ouvert mais la SFPI n'a pas pu y avoir accès. Il semble que ce dossier recoupe, au moins partiellement, le dossier 2001/89.

La participation de la SFPI dans Sabena a été amortie depuis la faillite de Sabena.

2.6. Autres aspects

2.6.1. Événements survenus après la clôture de l'exercice 2011

Le Conseil d'administration n'a pas connaissance d'événements survenus après la clôture des comptes qui pourraient, d'une façon déterminante, influencer la situation financière de la société.

2.6.2. Utilisation d'instruments financiers

La SFPI ne recourt à aucun instrument financier pour la couverture de risques spécifiques ou généraux.

2.6.3. Recherche et développement

La société n'a exposé aucun coût en recherche et développement.

2.6.4. Informations relatives aux circonstances susceptibles d'avoir une influence considérable sur le développement de la société.

Pas d'application.

2.6.5. Existence de filiales

Pas d'application.

2.7. Rapport des administrateurs indépendants

Le jury, constitué conformément à l'arrêté royal du 28 septembre 2006 portant composition du jury pour la sélection des administrateurs indépendants pour la Société fédérale de Participations et d'investissement (SFPI), a proposé deux candidats à la fonction d'administrateur indépendant de la SFPI le 16 novembre 2006. Sur base de la proposition du jury précité, l'Assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2006 a nommé ces deux personnes au titre d'administrateurs indépendants, leur mandat prenant effet en date de cette Assemblée générale.

Le mandat de l'un d'entre eux s'est achevé en 2009 et il a été renommé, conformément à la procédure à suivre, pour une période de six ans.

Conformément à l'article 3bis, § 18 de l'arrêté royal du 28 septembre 2006 concernant l'exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société Fédérale d'Investissement et de la Société Fédérale de Participations, ces personnes ont, en leur qualité d'administrateurs indépendants, rédigé le rapport relatif à l'exécution de leur mandat pour l'année 2011. Ce rapport doit être repris dans le rapport annuel de la société. Il est question ici de leur sixième rapport.

Au cours de la période dont traite ce rapport, la société a, en sa qualité de société d'investissement, effectué trois nouvelles participations : (i) un investissement dans le fonds VIVES II à hauteur d'un montant promis de 5 millions EUR, (ii) une participation dans la société NANOCYL à hauteur de 3 millions EUR, (iii) des participations dans les entreprises COMET SAMBRE et COMET TRAITEMENT pour un montant total de 7,5 millions EUR, complété par des prêts correspondant au même montant. Ces nouveaux dossiers concernent tous les investissements dans le secteur des technologies de pointe (biotechnologie, nanotechnologie et recyclage, respectivement) et cadrent, en tant que tels, avec les objectifs stratégiques de la SFPI.

Outre ce pôle d'activités, la SFPI a poursuivi son activité de Holding public en prévoyant des investissements de suivi dans un certain nombre de ses filiales. Ainsi, un montant de 10 millions EUR a notamment été attribué à ELECTRAWINDS afin de faciliter, entre autres, une introduction en Bourse. Des interventions ont également eu lieu au niveau du Palais des Beaux-Arts, du Palais des Congrès et de Zephyr-fin, pour ne citer qu'eux.

Enfin, beaucoup d'activités ont été entreprises dans le cadre des missions déléguées confiées par le gouvernement fédéral en 2011. La crise de la dette a sérieusement sévi en 2011 et a eu pour conséquence que le suivi et la gestion des participations publiques dans le secteur financier (BNP PARIBAS, FORTIS BANQUE, DEXIA) ont exigé beaucoup de temps et d'efforts. En outre, la SFPI a été invitée à acquérir, pour le compte de l'État, 100 % des actions de BELFIUS (anciennement DEXIA BANQUE BELGIQUE) pour une valeur de 4 milliards EUR. Il convient enfin de préciser que les actions d'ASTRID entre les mains du Holding communal ont été reprises par la SFPI agissant en mission déléguée, en vue de maintenir les activités de l'entreprise qui exploite et gère le réseau de communication des services d'urgence et de sécurité dans notre pays.

L'étude des dossiers implique qu'ils sont documentés et présentés aux membres du Conseil d'administration afin de leur permettre de participer efficacement aux débats. Les administrateurs indépendants confirment que les débats au sein du Conseil se déroulent de manière ouverte et correcte. Ces débats ouverts permettent la prise de décisions en tenant compte des diverses positions, de manière à garantir une attention constante pour tous les intérêts en jeu.

Au cours de l'année 2011, un travail a été effectué en vue de rendre le fonctionnement du Conseil aussi efficace que possible, avec une exploitation optimale des capacités et des compétences des divers administrateurs. Les ressources humaines de l'entreprise ont notamment été développées et le calendrier ainsi que la qualité des informations opérationnelles et financières à disposition des administrateurs étaient corrects.

En 2011, la direction de la SFPI a continué à libérer, de manière considérable, des effectifs et des moyens pour le suivi et la gestion des participations financières en mission déléguée, à la suite de la reprise sévère de la crise de la dette et des conséquences qui en découlent pour les banques. L'expertise de la SFPI a également été mise à la disposition des autorités publiques lors des négociations, de l'exécution et du suivi du dossier DEXIA. Ces interventions s'intègrent dans le cadre de la mission de Holding public.

Les administrateurs indépendants estiment aussi que la société a poursuivi son développement conformément à la note stratégique relative au rôle de la SFPI, également approuvée par le Conseil des

ministres. En outre, la société a également veillé à ce qu'une politique d'investissement utile soit suivie dans le cadre de chacune de ses missions (société d'investissement, holding public et mission déléguée).

Enfin, les administrateurs indépendants n'ont aucune remarque à émettre concernant la manière dont la société a été gérée. Ils ont constaté que la société et toutes les personnes concernées ont agi adéquatement (conformément aux dispositions légales et statutaires) et que les règles liées aux conflits d'intérêts ont été respectées le cas échéant. Toutes les opérations ont été menées et toutes les décisions ont été prises dans l'intérêt de la société et des actionnaires, plus particulièrement en ce qui concerne l'exécution des missions confiées par les actionnaires.

Bruxelles, le 20 juin 2012

Jeanine Windey, administrateur indépendant

Koenraad Dom, administrateur indépendant

2.8. Rapport du Comité de rémunération

1. Conformément à l'article 3bis § 17 de l'arrêté royal du 28 septembre 2006, pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société fédérale d'Investissement et la Société fédérale de Participations, un Comité de rémunération a été institué qui est composé de quatre membres parmi lesquels un administrateur indépendant.

2. Durant l'exercice 2011, le comité n'a eu à se pencher sur aucune question significative. Il s'est réuni exclusivement pour examiner les nouveaux contrats à signer avec des personnes assumant des fonctions assimilables à celles de dirigeants, au sein de filiales. Cette analyse a été menée sur la base des critères définis par le Comité au cours des exercices précédents, dans le cadre de la politique de rémunérations en vigueur au sein de la société, qui a tenu compte des recommandations lui faites *in tempore*.

3. Aucune modification des émoluments des administrateurs n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé, en sorte qu'ils restent à leur niveau remontant à de nombreuses années.

En conclusion, durant l'année écoulée aucun fait particulier ne doit être relevé par le Comité de rémunération dans l'exercice de ses compétences particulières.

3. **RAPPORT FINANCIER**

3.1. Les comptes annuels statutaires

3.1.1. Les comptes annuels

Ci-après est reprise la version abrégée des comptes annuels statutaires de la société.

Conformément à la législation sur les sociétés, les comptes annuels complets et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Le commissaire a établi le 14 juin 2012 une attestation sans réserve des comptes annuels statutaires.

(000 EUR)			
ACTIF		exercice	exercice précédent
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/28	994.628	976.132
Immobilisations corporelles	22/27	350	390
Immobilisations financières	28	994.278	975.742
Entreprises liées	280/1	126.742	126.311
Participations	280	126.742	126.311
Autres entreprises avec un lien de participation	282/3	751.380	752.142
Participations	282	589.633	587.575
Créances	283	161.747	164.567
Autres immobilisations financières	284/8	116.156	97.289
Actions et parts	284	114.456	97.259
Créances et cautionnements en numéraire	285/8	1.700	30
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	796.433	808.923
Créances à plus d'un an	29	92.490	115.197
Autres créances	291	92.490	115.197
Créances à un an au plus	40/41	11.174	7.438
Créances commerciales	40	43	5
Autres créances	41	11.131	7.433
Placements de trésorerie	50/53	471.150	448.817
Autres placements	51/53	471.150	448.817
Valeurs disponibles	54/58	218.857	235.809
Comptes de régularisation	490/1	2.762	1.662
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1.791.061	1.785.055

PASSIF		exercice	exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	1.766.983	1.738.690
Capital	10	1.532.741	1.532.741
Capital souscrit	100	1.532.741	1.532.741
Primes d'émission	11	28.894	28.894
Réserves	13	102.448	100.033
Réserve légale	130	102.448	100.033
Bénéfice reporté	140	102.900	77.022
DETTES	17/49	24.078	46.365
Dettes à un an au plus	42/48	23.872	46.347
Dettes commerciales	44	3.703	786
<i>Fournisseurs</i>	440/4	3.703	786
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	169	159
<i>Impôts</i>	450/3	47	46
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	122	113
Autres dettes	47/48	20.000	45.402
Comptes de régularisation	492/3	206	18
TOTAL DU PASSIF	10/49	1.791.061	1.785.055

COMPTE DE RESULTATS			
CHARGES		exercice	exercice précédent
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	60/64	6.235	5.359
Services et biens divers	61	5.071	4.212
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	1.008	960
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	99	33
Autres charges d'exploitation	640/8	57	154
CHARGES FINANCIÈRES	65	24.247	120
Charges des dettes	650	71	106
Réductions de valeur sur actifs circulants	651	23.532	-2
<i>Réductions de valeur sur créances diverses</i>	651	23.532	-2
Autres charges financières	652/9	644	16
CHARGES EXCEPTIONNELLES	66	9.890	9.710
Amortissements exceptionnels sur immobilisations corporelles	660	-	6
Réductions de valeur immobilisations financières	661	9.890	9.704
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	67	-	1.141
Impôts	670	-	1.141
TOTAL DES CHARGES		40.372	16.330

PRODUITS			
VENTES ET PRESTATIONS	70/74	159	150
Autres produits d'exploitation	74	159	150
PRODUITS FINANCIERS	75	88.488	76.248
Produits des immobilisations financières	750	65.140	58.040
Produits des actifs circulants	751	22.570	18.191
Autres produits financiers	752/9	778	17
PRODUITS EXCEPTIONNELS	76	18	
Reprises de réductions de valeur immobilisations fin.	761	18	
TOTAL DES PRODUITS		88.665	76.398

		exercice	exercice précédent
BÉNÉFICE À AFFECTER		125.315	100.025
Bénéfice de l'exercice à affecter		48.293	60.068
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédent		77.022	39.957
AFFECTATION AUX CAPITAUX PROPRES		2.415	3.003
à la réserve légale		2.415	3.003
RÉSULTAT A REPORTER		102.900	77.022
RÉMUNÉRATION DU CAPITAL		20.000	20.000

3.1.2. Commentaires des comptes statutaires

Le total bilantaire de la SFPI passe de 1.785,1 millions EUR à 1.791,1 millions EUR, soit une augmentation de 6,0 millions EUR, ou 0,3%.

Les participations qui sont détenues pour compte de l'État (les « missions déléguées ») sont comptabilisées hors bilan et n'ont donc pas d'impact direct sur les résultats de la SFPI.

À l'actif

Dans le courant de cet exercice, les immobilisations financières ont augmenté de 18,5 millions EUR.

La SFPI a libéré 29,5 millions EUR de capital, à savoir (en EUR) :

Palais des Congrès	5.000.000
Open Sky Technologies Fund Belgium	40.000
IKAROS	662.101
Open Sky Technologies Fund	977.955
BILOBA	646.225
ZEPHYR-FIN	500.000
VIVES II	250.000
VESALIUS	1.000.000
ELECTRAWINDS	10.000.000
NANOCYL	3.000.000
COMET TRAITEMENTS	2.482.850
COMET SAMBRE	4.998.436

La société a octroyé des prêts à hauteur de 4,6 millions EUR, soit (en EUR) :

Palais des Beaux-Arts	2.900.000
Xylowatt	700.000
Comet Sambre	1.000.000

Dans le courant de cet exercice, des réductions de valeur et reprises de réduction de valeurs (-) ont été comptabilisées pour un montant de 9,9 millions EUR, soit (en EUR) :

IDOC (reprise de réduction de valeur)	-18.168
Palais des Congrès	3.981.000
Arcelor Rodange	3.570.000
Zephyr-Fin	1.144.000
Certi-Fed	2.300
Xylowatt	657.168
Sopima	477.869
Flagey	57.000

La société a perçu des remboursements de prêts à hauteur de 5,7 millions EUR, soit (en EUR)

Loterie nationale	5.000.000
IRE ELIT	720.000

Les créances à plus d'un an ont diminué de 22,7 millions EUR.

Cette diminution est due essentiellement à la réduction de valeur de 23,3 millions EUR actée sur le prêt octroyé à SNAIR Holding.

Les créances à court terme ont augmenté de 3,7 millions EUR

dont 1,5 million sur l'Etat belge

La trésorerie a augmenté de 5,4 millions EUR.

A ce montant il convient d'ajouter les 20 millions EUR de dividendes de l'exercice 2009 versés début 2011; par conséquent la hausse sous-jacente s'élève à 25,4 millions EUR.

Les comptes de régularisation ont augmenté de 1,1 million EUR.

Au Passif

Les fonds propres ont augmenté de 28,3 millions EUR.

Cette augmentation résulte de l'affectation du bénéfice à la réserve légale à concurrence de 2,4 millions EUR et de l'affectation au bénéfice reporté à concurrence de 25,9 millions EUR.

Les dettes à court terme diminuent de 22,3 millions EUR.

Suite essentiellement à la diminution de la dette à l'égard de l'État : 25,2 millions EUR

Comptes de Résultats

La société clôture l'exercice avec un bénéfice de 48,3 millions EUR, à comparer à 60,1 millions EUR en 2010, soit une diminution de 11,8 millions EUR

Les produits s'élèvent à 88,7 millions EUR (76,4 millions EUR en 2010) et sont constitués des éléments suivants :

- produits financiers de 88,5 millions EUR, essentiellement grâce à la perception des dividendes des filiales pour 65,1 millions EUR (58,0 millions EUR en 2010) auxquels s'ajoutent les intérêts des créances pour 12,2 millions EUR (11,0 millions EUR en 2010), les intérêts des placements de trésorerie pour 10,4 millions EUR (7,2 millions EUR en 2010) et les autres produits financiers 0,8 million EUR.
- les autres produits: 0,2 million EUR (0,2 million EUR en 2010)

Les charges, d'un montant de 40,4 millions EUR (16,3 millions EUR en 2010), se décomposent comme suit :

- les coûts des ventes et prestations pour un montant de 6,2 millions EUR (5,4 millions EUR en 2010), soit
 - services et biens divers 5,0 (4,2 en 2010)
 - rémunérations et charges sociales 1,0 (1,0 en 2010)
 - amortissements et autres charges 0,2 (0,2 en 2010)
- les charges financières pour un montant de 24,3 millions EUR (0,1 million EUR en 2010) résultant essentiellement des réductions de valeur sur prêts.
- les charges exceptionnelles de réductions de valeur sur les immobilisations financières s'élèvent à 9,9 millions EUR (9,7 millions EUR en 2010).

Affectation du bénéfice

Le Conseil d'administration du 14 juin 2012 a proposé à l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2012 d'affecter comme suit le bénéfice de 48.293.227,24 EUR :

Affectation à la réserve légale, 5 % du bénéfice	2.414.661,36 EUR
Dividende octroyé à l'actionnaire	20.000.000,00 EUR
Solde à reporter	25.878.565,88 EUR

Tableau 14 : Le tableau comparatif des chiffres clés du bilan et des résultats de la société depuis 2006 (en millions EUR)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
ACTIF	879,5	1.565,8	6.756,8	1.739,4	1.785,1	1.791,1
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	426,5	900,6	859,2	967,6	975,8	994,3
CRÉANCES LONG TERME	112,7	113,3	114,1	114,6	115,2	92,5
CRÉANCES COURT TERME	7,7	7,3	7,9	8,2	7,4	11,2
TRÉSORERIE	331,1	541,6	5.769,9	647,2	684,6	690,0
AUTRES POSTES	1,5	3,0	5,7	1,8	2,1	3,1
PASSIF	879,5	1.565,8	6.756,8	1.739,4	1.785,1	1.791,1
CAPITAL	817,5	1.434,6	1.443,1	1.532,7	1.532,7	1.532,7
PRIME D'ÉMISSION	28,9	28,9	28,9	28,9	28,9	28,9
RÉSERVES	93,0	92,9	94,0	97,0	100,0	102,5
RÉSULTAT REPORTÉ	-91,6	-25,2	2,1	40,0	77,0	102,9
FONDS PROPRES	847,8	1.531,2	1.568,1	1.698,6	1.738,6	1.767,0
DETTES COURT TERME	31,4	34,3	5.188,7	40,7	46,4	23,9
<i>dont dette à l'égard de l'État</i>	21,7	34,1	5.182,9	15,2	45,4	0,0
AUTRES POSTES	0,3	0,3	0,0	0,1	0,1	0,2

RÉSULTATS	2006	2007	2008	2009	2010	2011
VENTES ET PRESTATIONS	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	-6,7	-3,3	-4,2	-4,9	-5,4	-6,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-6,5	-3,2	-4,1	-4,7	-5,2	-6,1
PRODUITS FINANCIERS	18,2	42,1	79,7	77,2	76,2	88,5
CHARGES FINANCIÈRES	-0,1	-1,1	-1,2	-0,7	-0,1	-24,2
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	11,6	37,8	74,4	71,8	70,9	58,2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	84,4	29,8	1,4	0	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-8,4	-1,3	-30,4	-10,9	-9,7	-9,9
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	87,6	66,3	45,4	60,9	61,2	48,3
IMPÔTS ET RÉGULARISATION IMPÔTS					-1,1	
RÉSULTAT NET	87,6	66,3	45,4	60,9	60,1	48,3
DIVIDENDES	-	-	17,0	20,0	20,0	20,0

3.1.3. Règles d'évaluation

ACTIF

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris intégralement en charge dans l'exercice au cours duquel ils ont été exposés ou engagés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires, pris en charge dans l'exercice.

Les amortissements sont déterminés en fonction de leur durée probable d'utilité ou d'utilisation et sont pratiqués selon la méthode linéaire ou dégressive aux taux suivants :

- constructions – méthode linéaire : 3 %
- mobilier – méthode dégressive : 2 X 10 %
- matériel de bureau – méthode dégressive : 2 X 20 %
- matériel roulant – méthode linéaire : 20 %
- aménagement des locaux loués - méthode dégressive : 2 X 11 %

Ces taux sont fixés dans le respect des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Immobilisations financières

Participations

Les actions et parts sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires pris en charge dans l'exercice.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque participation est effectuée de telle sorte qu'elle reflète de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle les actions ou parts sont détenues.

La cession des participations s'effectue par une individualisation de chaque élément pris ligne par ligne.

La méthode d'évaluation retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sans modifications, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. Dans ce cas, si le changement de méthode a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'Annexe.

Lorsque l'évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur d'inventaire, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée.

Si ultérieurement, la valeur estimative redevient supérieure à la valeur d'inventaire réduite et si la plus-value a un caractère durable, une reprise de réduction de valeur sera enregistrée.

Les montants non appelés sur participations sont comptabilisés séparément.

Les dividendes des participations sont considérés comme des produits de l'exercice après que la société a été informée de leur attribution.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées en cas d'incertitude sur leur recouvrement partiel ou entier à la date d'échéance.

Créances à plus d'un an

Les créances sont valorisées selon les mêmes critères que les créances reprises à la rubrique « Immobilisations financières ».

Conformément à l'article 67 de l'A.R. du 30 janvier 2001, portant exécution du code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 68 de l'A.R. précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Créances à un an au plus

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, pour les créances représentant des titres à revenu fixe.

Conformément à l'article 67 de l'A.R. du 30 janvier 2001, portant exécution du code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 68 de l'A.R. précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les créances auprès des institutions sont valorisées à leur valeur nominale. Les titres sont valorisés à leur valeur d'acquisition sans tenir compte des frais accessoires.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

PASSIF

Provisions pour risques et charges

À la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration détermine les provisions à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

Ces provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables aux certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Ces provisions doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Dettes à un an au plus

Ces dettes sont évaluées selon les mêmes règles que les dettes à plus d'un an.

COMPTES D'ORDRE

Sont inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et recours tels que valorisés par le Conseil d'Administration.

Sont également inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et droits ainsi que les missions déléguées, les montants des participations et créances détenues pour compte de l'État.

Sont également repris en compte d'ordre, les montants relatifs aux missions confiées à la SFPI par des lois spéciales ou arrêtés royaux, telles que prévues par l'article 2 § 3 de la loi du 2 avril 1962, afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'État.

Les comptes d'ordre se rapportant aux missions déléguées exécutées pour compte de l'État sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition historique. Ils ne sont modifiés qu'à la demande expresse de l'État.

Les charges et produits de ces missions sont portés en compte de l'État.

Liste des tableaux et graphiques

Tableaux

Tableau 1 : répartition du portefeuille SFPI 2011 en trois piliers

Tableau 2 : évolution du total du bilan SFPI 2006-2011

Tableau 3 : évolution des capitaux propres SFPI 2006-2011

Tableau 4 : évolution des trois piliers 2006-2011

Tableau 5 : évolution du portefeuille holding public 2006-2011

Tableau 6 : évolution du portefeuille des investissements 2006-2011

Tableau 7 : évolution du portefeuille des missions déléguées 2006-2011

Tableau 8 : composition du portefeuille holding public 2011 > 50 miljoen EUR

Tableau 9 : composition du portefeuille holding public 2011 < 50 miljoen EUR

Tableau 10 : composition du portefeuille des investissements 2011

Tableau 11 : investissements selon le secteur 2006-2011

Tableau 12 : composition du portefeuille des missions déléguées 2011 \geq 500 miljoen EUR

Tableau 13 : composition du portefeuille des missions déléguées 2011 < 500 miljoen EUR

Graphiques

Graphique 1 : évolution du total du bilan 2006-2011

Graphique 2 : évolution des capitaux propres 2006-2011

Graphique 3 : évolution des piliers holding public et investissements 2006-2011

Graphique 4 : évolution du pilier holding public 2006-2011

Graphique 5 : évolution du portefeuille des investissements 2006-2011

Graphique 6 : évolution du portefeuille des missions déléguées 2006-2011

Graphique 7 : composition du portefeuille holding public 2011 >50 millions EUR

Graphique 8 : composition du portefeuille holding public 2011 < 50 millions EUR

Graphique 9 : composition du portefeuille des investissements 2011

Graphique 10 : composition du portefeuille des missions déléguées 2011 \geq 500 millions EUR

Graphique 11 : composition du portefeuille des missions déléguées 2011 < 500 millions EUR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE FEDERALE
DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT SA SUR LES COMPTES ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 1.791.060.876 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 48.293.227.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

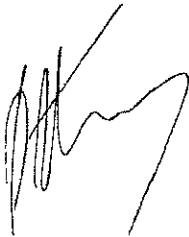
L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 14 juin 2012

Mazars Bedrijfsrevisoren – Reviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par



Anton Nuttens
Associé